

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

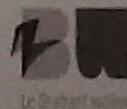
Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païis
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

Le Folklore Brabançon paraît six fois par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 15 francs.

PRIX POUR LES DEUX ÉDITIONS : 25 francs.

La correspondance doit être adressée à M. A. Marinus, Service provincial, 12, Vieille-Halle-aux-Blés, Bruxelles. Chèque postal n° 142.119. Les articles signés n'engagent pas leurs auteurs.

Brabantische Folklore verschijnt zesmaal in 't jaar.

ABONNEMENTPRIJS : 15 frank.

PRIJS VOOR BEIDE UITGAVEN : 25 frank.

De briefwisseling moet gezonden worden naar den H. A. Marinus, Provinciaal Bestuur, 12, Oud Koornhuis, Brussel. Postcheckrekening n° 142.119. De ondertekende artikels verbinden enkel den schrijver ervan.

5^e ANNÉE

PRIX : Fr 3.00

1926 — N° 29

BULLETIN

du Service Provincial de Recherches Historiques et Folkloriques

FOLKLORE BRABANÇON

Bruxelles, 12, Vieille-Halle-aux-Blés



Miséricorde d'Aerschot (xv^e s.)

Satire d'un Juif à califourchon à l'envers sur un animal dont il tient la queue (symboliserait l'avarice?) Dessin extrait de: L. MAETERLINCK, *Le genre satirique dans la sculpture flamande et wallonne.*

Dit tijdschrift verschijnt ook in 't Vlaamsch; voor de intekening op de Vlaamsche uitgave gelden dezelfde voorwaarden.

Commission Provinciale :

Président: M. Charles Gheude, député permanent.

Secrétaire: M. Albert Marinus.

Membres: MM. Closson, De Bruyn, de Munck, Despret, Didier, Frédéric, Lindemans, Sander Pierron, Smets, Is. Teirlinck, Vaes.

Correspondants brabançons à :

Aerschot.

Assche.

Attenrode-Wever.

Becquevoort.

Betecom.



Buysinghen.

Céroux-Mousty.

Corbais.

Cortenbergh.

Court-Saint-Etienne.

Dieghem.

Diest.

Dilbeek.

Dion-le-Val.

Forest.

Genappe.

Glabbeek-Suerbempde.

Hal.

Hauwaert.

Hekelgem.

Héverlé.

Jandrain.

Jauche.

Jodoigne.

Koekelberg.

La Hulpe.

Léau.

Linkebeek.

Louvain.

Machelen.

Malderen.

Marille.

Meldert.

Merchtem.

Monstreux.

Montaigu.

Mont-Saint-Guibert.

Nivelles.

Neerheysssem.

Nosseghem.

Opheysssem.

Opwyck.

Orsmael.

Overijssche.

Pietrebais.

Rhode-Saint-Pierre.

Saventhem.

Sempst.

Sichem.

Steenhuffel.

Steenockerzeel.

Ternath.

Thollembeek.

Thorembais.

Tirlemont.

Tremeloo.

Vilvorde.

Vollezele.

Waenrode.

Walhain-Saint-Paul.

Waterloo.

Watermael-Boitsfort.

Wavre.

Weblecom.

Zellick.

Correspondants hors province à :

et.

Le Folklore Brabançon

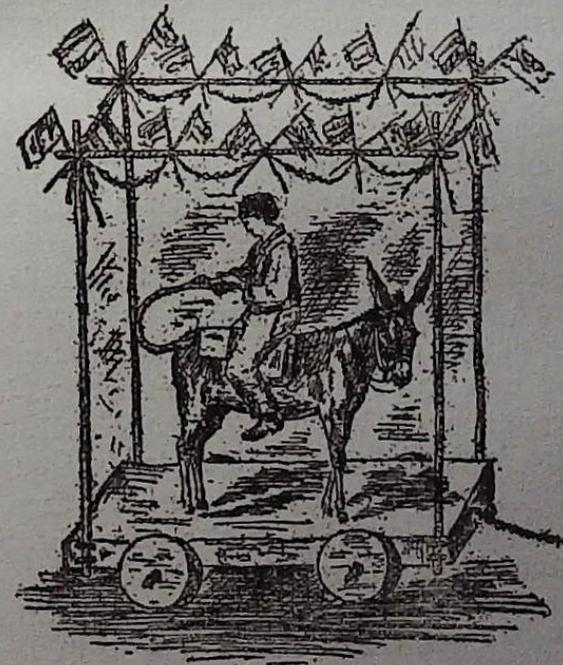
SOMMAIRE :

La promenade infamante sur un âne. — Mahomets et charivaris. — Op sinjoorken. — Croyances populaires à Nivelles, au XVI^e siècle. — Le langage au pays de Jodoigne. — Menus faits. — Nos publications. — L'Exposition de Nivelles. — Bibliographie.

Une ancienne coutume judiciaire.

La promenade infamante sur un âne (1).

La journée du mardi de la ducace de Jemappes était marquée, jadis, par une promenade très curieuse : la promenade des Durmenés.



Le chariot de bois et le mannequin dont on se servait à Jemappes le jour de la promenade des Durmenés.

Ainsi que nous l'apprend Ernest MATHIEU (2), les Capitaines de la Jeunesse allaient prendre un baudet en bois placé sur un traîneau qui était remis au fort Mahon et que, ce jour-là, on

(1) Rapport présenté au Congrès d'archéologie de Bruges (août 1925), section de folklore.

(2) *Wallonia*, Liège, t. X (1902), pp. 93 et suiv.

décorait de fleurs et de verdure. Ils se rendaient chez les personnes mariées depuis peu et obligeaient le mari à monter sur le baudet, le visage tourné vers la queue; en guise de chapeau, on lui plaçait sur la tête un tamis; ainsi affublé, il devait faire le tour du village. Un tronc avait été placé dans l'animal un peu au-dessus de la queue; le Durmené y déposait son offrande.

Tous les maris ne se prêtaient pas de bon gré à enfourcher le baudet. Dans maintes maisons, lorsqu'on signalait l'approche des Capitaines, le mari allait promptement se dissimuler dans une cachette. Les Capitaines fouillaient alors toute l'habitation à la recherche du fugitif. Parfois aussi, moyennant une contribution débattue entre les parties, le mari parvenait à se soustraire à la corvée.

L'argent était versé dans le tronc. La recette servait à régaler le soir les gens du cortège et on conviait à la fête les jeunes dames dont les maris avaient fait les frais de la réjouissance.

Ce divertissement populaire, qui donnait une physionomie toute particulière à la kermesse de Jemappes, est tombée en désuétude vers 1860.

Cette promenade burlesque se pratiquait dans les environs de Mons avec quelques variantes. A Cuesmes, c'était sur un cheval de bois qu'on faisait monter, toujours la tête tournée vers la queue, le durmené et sa femme.

La coutume était très répandue dans le nord de la France, notamment à Avesnes, Jeumont et dans les villages voisins.

« J'ai vu en 1838, dit L. DEVILLERS, faire les Durmenés à Peissant. Une femme était à califourchon tournée vers la queue de l'âne et tenait la queue de l'animal. Le cortège allait d'un cabaret à l'autre. Au dernier cabaret, chez l'*Boulingi*, on fit la vente aux enchères de tout ce qu'il y avait dans la maison, y compris la femme. Après avoir vidé le dernier verre, chacun retourna à sa demeure. L'âne qui avait bu de la bière qu'on lui avait donné dans une terrine, à chaque station, allait en titubant » (3).

Ailleurs (Borinage, Centre, Pays de Charleroi), les durmenés se faisaient d'une tout autre manière. Nous ne nous y arrêtons pas ici, attendu que ces réjouissances ne rentrent pas dans le cadre que nous nous sommes tracé.

Il semble bien que le mot « Durmené » ait été spécial au Hainaut et à la Flandre française puisqu'il n'est signalé dans aucun dictionnaire de l'ancien français. Ni ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane*, ni GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne*

(3) *Wallonia, loc. cit.*, p. 98.

langue française, ni LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire de l'ancien langage français*, n'en font mention. Par contre, voici ce qu'en disent les dictionnaires hennuyers :

« Le jour des Durmenés était généralement le dernier jour » de la ducasse dans les villages de nos contrées. On l'appelait » ainsi parce que ce jour-là on promenait dans la commune » sur un âne et placé le visage vers la queue, un homme bar- » bouillé de suie et habillé d'une manière bizarre. C'était le » plus souvent un veuf qui s'était remarié. D'autres fois un » mari, dont la femme portait le haut-de-chausses; ou bien » le dernier marié de l'année, ou bien encore c'était des époux » surpris en flagrant délit d'adultère. Cet usage peu en har- » monie avec nos mœurs actuelles, tend à disparaître de jour » en jour » (4).

« Dans quelques villages de la Belgique, sur la lisière du » canton rouchi, on fait, dit M. Normand, le dernier jour de » la kermesse, une farce grotesque dans laquelle le dernier » marié de l'année, habillé d'une manière bizarre, est placé sur » un âne, le visage tourné vers la queue et barbouillé avec un » balai sali de suie, et accompagné de la musique et suivi de la » populace, il est promené par tout le village. On va de maison » en maison et de cabaret en cabaret, réclamant pour boire. » Cette farce varie un peu suivant les localités » (5).

On donne également le nom de durmené à une « farce gro- » tesque par laquelle on promène le dernier jour de certaines » ducasses de villages ceux que l'on peut saisir. On les juche » sur un âne dont ils doivent tenir la queue » (6).

Enfin, Philibert DELMOTTE, dans son *Essai de Glossaire Wallon*, écrit en 1842 (7), dit :

« Dans les villages et dans les quartiers de la ville habités par le petit peuple, la fête des *durmenés* se fait le troisième jour de la kermesse. Elle consiste à promener, assis à califourchon sur un âne, et le dos tourné vers la tête de sa monture, le mari reconnu pour le plus malmené par sa femme.

(4) Z. PIERART, *Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes* (1851); cité par LOUIS VERMESSE, *Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne*, Douai (1867), p. 206.

(5) G. HÉCART, *Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes (1834), p. 164.

(6) J. SIGART, *Dictionnaire du wallon de Mons*, Bruxelles et Leipzig (1806), p. 155.

(7) Mons (1907), t. I, pp. 215-216.

» On le fait précéder par quelques ménétriers.
 » Ordinairement, il s'y prête de bonne grâce, et la farce se termine au cabaret. »

* * *

Quelle est l'origine de ces promenades burlesques ?
 Ernest MATHIEU (8) nous dit qu'en ce qui concerne Jemappes, il n'a pu obtenir de renseignements.

Les *Durmenés* sont, d'après le sens étymologique, des maris menés durement par leurs chères épouses.

Le divertissement a dû indubitablement, dit-il, avoir une origine satyrique, celle de tourner en ridicule l'homme qui laissait tout pouvoir à sa femme. On l'a placé sur le baudet dans une posture humiliante; on l'a coiffé d'un objet de ménage.

Dans la suite, pour ne pas s'immiscer dans la vie intime des ménages, les Capitaines ont appliqué la corvée d'enfourcher le baudet, la tête vers la queue, à tous les hommes mariés depuis peu d'années; ils étaient plus nombreux et le tronc était en conséquence mieux rempli.

Cette explication est insuffisante.

Si l'on admet que les peuples, comme les enfants, ne font qu'imiter, inconsciemment peut-être, ce qu'ils ont vu faire jadis (9) et que les coutumes, en passant de génération en génération s'altèrent plus ou moins, de façon à rendre parfois difficile la recherche des origines, on peut dire qu'à une époque donnée, la coutume de promener certaines personnes à rebours sur un âne, a sûrement existé.

En effet, non seulement nous la retrouvons un peu partout au moyen âge, mais elle existait déjà avant l'ère chrétienne et ce n'est qu'à la Révolution française qu'elle a disparu.

Au cours d'un voyage en Eolie et en Ionie, A. Plassart et Ch. Picard ont découvert ou corrigé une cinquantaine d'inscriptions. Le plus remarquable des textes inédits est une loi de Cumès. Malheureusement mutilée, elle justifie cependant, une fois de plus, l'opinion d'Aristote sur une législation où il voyait le type de l'Archaïsme « naïf et barbare à l'excès ». On avait déjà trouvé à Cumès, la coutume de la conjuration et la promenade infamante de la femme adultère sur un âne (10).

(8) *Wallonia*, t. X (1902), p. 97.

(9) Cf. Eugène MONSEUR, *Le Folklore wallon*, s. d., Bruxelles, édit. Charles Rozet, pp. XXIII-XXXV.

(10) *Revue historique* (de Paris), t. CXXI (1916), p. 120, dans un article de Gustave Glotz sur les découvertes relatives à l'histoire grecque pendant les années 1911-1914.

Le même châtement était infligé à la femme qui se prostituait.

Il y a un arrêt du 16 mai 1729, qui déclare Françoise Fournier « convaincue de maquerellage public, pour réparation de quoi, l'a condamnée d'être fouettée, promenée sur un âne, etc., flétrie d'un fer chaud, en forme de fleur-de-lys, et en un bannissement de cinq ans ».

Il y en a un pareil du 7 juillet 1750, contre Jeanne Moyon, veuve le Sur, et un dernier du 7 janvier 1756, par lequel Thérèse Legrand a été déclarée *convaincue d'avoir fait un commerce de débauche et de prostitution publique dans sa maison; pour réparation de quoi, la Cour l'a condamnée à être conduite dans les lieux ordinaires, même rue Saint-Martin..., montée sur un âne, ayant le visage tourné vers la queue, étant coiffée d'un chapeau de paille, et ayant écriteaux devant et derrière, portant ces mots : Maquerelle publique... à être battue et fustigée de verges... et flétrie d'un fer chaud... ce fait... bannie pour cinq ans, etc.* (11).

Au moyen âge, et dans la plupart des pays de l'Europe, la femme qui avait battu son mari devait monter à rebours sur un âne, et parcourir la ville ou le village en tenant l'animal par la queue.

En 1593, le bailli de Hombourg décida que la femme qui aurait battu son mari devait, suivant l'ancien usage, monter sur un âne, et que l'homme qui se serait laissé battre conduirait l'âne par la bride (12).

Dans quelques pays les maris qui battaient leurs femmes étaient exposés au même châtement qu'on leur faisait subir le 1^{er} mai. C'est du moins ce que nous apprend un conseiller au Parlement de Dijon, Philibert Colin, qui a publié sur ce sujet un poème latin très rare, intitulé : *De Majuma festivate quæ fit maio mense in duros maritos qui efferato trucique animo uxoribus plagas infligunt*. Dijon, 1571-1572, in-4° (13).

La même peine était également infligée au mari qui se laissait battre par sa femme, « comme yceulx conjoins eussent eu n'a guères débat et riote l'un à l'autre, et tant eussent procédé en paroles que ladite femme féry, ba et villena sondit mari.

(11) J.-B. DENISAERT, *Collections de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle*, 8^e édit., Paris (1773), t. III, p. 262.

(12) MICHELET, *Origines du droit français*, Paris (1837), p. 383.

(13) LUDOVIC LALANNE, *Curiosités des traditions, des mœurs et des légendes*, Paris (1847), pp. 340-341.

Pour cause et occasion duquel fait et bateure lesdiz juif et juive se doutant que par la rigueur et coustume de pais de nostre dite ville de Senliz, ils ne soient contrains et condempnez à chevauchier un asne, le visage pardevers la queue dudit asne, ou en autres villenies et détestable amende, etc. » (14).

Pareille disposition se retrouve sous la date de 1404, dans les Coutumes de Saintonge. Une disposition législative avait sanctionné cet usage à Dreux (15).

Il subsiste encore dans les campagnes du Berry, de l'Auvergne et de diverses provinces.

En Gascogne, l'âne devait être mené en laisse par le plus proche voisin du mari; celui qui refusait cet honneur ou cette corvée devait payer 10 livres à la foule ameutée.

La *Chronique Bordelaise*, par Jean de Gaufreteau, t. 1^{er}, p. 58, dit : 1530... « Je voids que cette coustume ne se pratiquoit pas seulement à Bourdeaux, mais aussi en plusieurs endroits de France. Toutefois, il est certain qu'elle a donné lieu au proverbe qui dict qu'il faut faire courre l'asne toutes les fois qu'une femme se rebeque contre son mary, et que le mary l'endure. Mais est à noter que cette coustume n'est plus gardée aujourd'hui selon l'ancienne forme; car, à Bourdeaux, on n'en parle plus; mais dans la campagne et petites bicoques circonvoisines, lorsqu'une femme a battu son mari, on ne faict pas monter le mary sur l'asne pour estre promené par le plus proche voisin, ains c'est le plus proche voisin qui doit estre monté sur l'asne, conduit et promené par le plus prochain voisin de celui qui monte sur l'asne. »

Dans le sud-ouest de la France, cette promenade burlesque s'appelait *asouade*.

« Pour faire l'asouade on a vite fait venir un âne, puis on a mis dessus (le pauvre homme) à cheval comme un singe, le visage tourné du côté de la queue et on l'a promené, la tête coiffée d'une cornette déchirée et la quenouille au côté » (16).

Le 13 février 1790, les officiers municipaux de la ville d'Aire-sur-l'Adour font défendre une *paillade*, *charivari* ou *azouade* qui devait être faite « au dépens d'un honnête artisan citoyen

(14) Lettres de rémission de l'année 1375, citées par DU GANGE, *Glossaire*, v^o « Asinus ».

(15) Ce renseignement et ceux qui vont suivre sont extraits de P. GUZACQ, *La Naissance, le Mariage et le Décès* (Mœurs et coutumes, usages anciens, croyances et superstitions dans le sud-ouest de la France), Paris (1902), pp. 117-119.

(16) *Bulletin de la Société Ramond* (1893), p. 86.

de la présente ville qu'on se propose de faire monter sur un âne et de promener dans les rues au milieu des huées, des farces les plus indécentes, sous prétexte qu'il s'est laissé battre par sa femme, que, quoique ces sortes d'orgies soient fort anciennes, elles n'ont jamais été sans conséquences dans les temps même où les mœurs étaient plus simples et que dans ces derniers temps elles ont été rigoureusement défendues comme contraires à la tranquillité publique, comme une cause fréquente des plus grands malheurs... (17).

Ce spectacle est aujourd'hui tombé en désuétude, déclare P. GUZACQ. Néanmoins, on dit encore quand un mari a été battu par sa femme : « Nous allons faire courir l'âne ! »

Dans quelques localités, c'était le plus proche voisin du mari battu qui le remplaçait, mais probablement en cas d'absence, ou quand celui-ci s'y refusait. On trouve, en effet, le passage suivant dans des lettres de rémission de l'année 1383.

« Icelui Martin commença à dire que Jehanne, femme de Guillaume du Jardin, de la paroisse de Sainte-Marie des Champs, près Vernon sur Saines, avoit batu son mary, et qu'il convenoit que ledit Vincent, qui estoit le plus prouchain voisin d'icelluy mary batu, chevauchast un asne parmi la ville, et feist pénitence au lieu dudit batu... Le dit Martin... de fait prist un asne qui estoit en la maison dudit Vincent, et ledit asne chevauchast parmi la ville, tourné le visaige pardevers le cul dudit asne, en disant et criant à haulte voix, que c'estoit pour ledit mary que sa femme avoit batu » (18).

Cette peine infamante était également connue en Italie.

MURATORI, au tome II, colonne 332, de ses « Antiquités d'Italie », rapporte un décret du peuple de Nepi, ville d'Etrurie (de l'an 4131) où on lit ce passage : « Non ejust sit memoria, sed in assellâ retrorsûm sedeat, et caudam in manu teneat » (19).

* * *

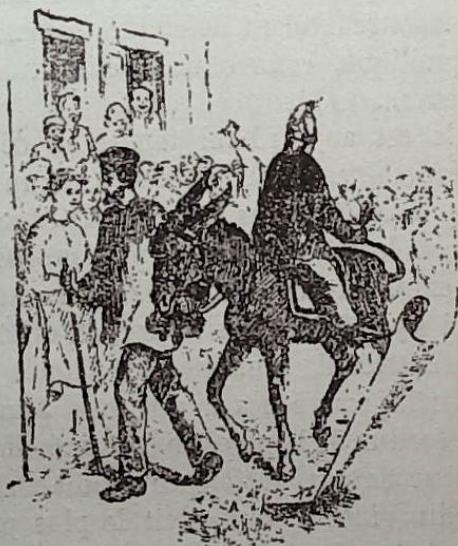
Ainsi que nous l'avons vu, la promenade à rebours sur un âne avait un double but : sauvegarder les bonnes mœurs et ridiculiser ceux qui se laissaient malmener par leur femme. C'est avec la même signification que nous retrouvons cette coutume dans le pays de Chimay, avec cette différence, toutefois, que c'est la Jeunesse qui s'est substituée au Seigneur et autres autorités légales.

(17) *Archives des Landes*, BB-3.

(18) DU GANGE, *loc. cit.*

(19) PHILIBERT DELMOTTE, *Essai de glossaire wallon*, Mons t. I, p. 216.

Jadis, dans cette contrée, celui qui avait fait « une chose qui n'était pas à faire », comme : quitter sa femme, la battre, faire un mariage disproportionné, chasser sur le terrain d'autrui en matière conjugale, en général qui avait fait un accroc aux bonnes mœurs, était non seulement *corné*, mais on le *montait à baudet*.



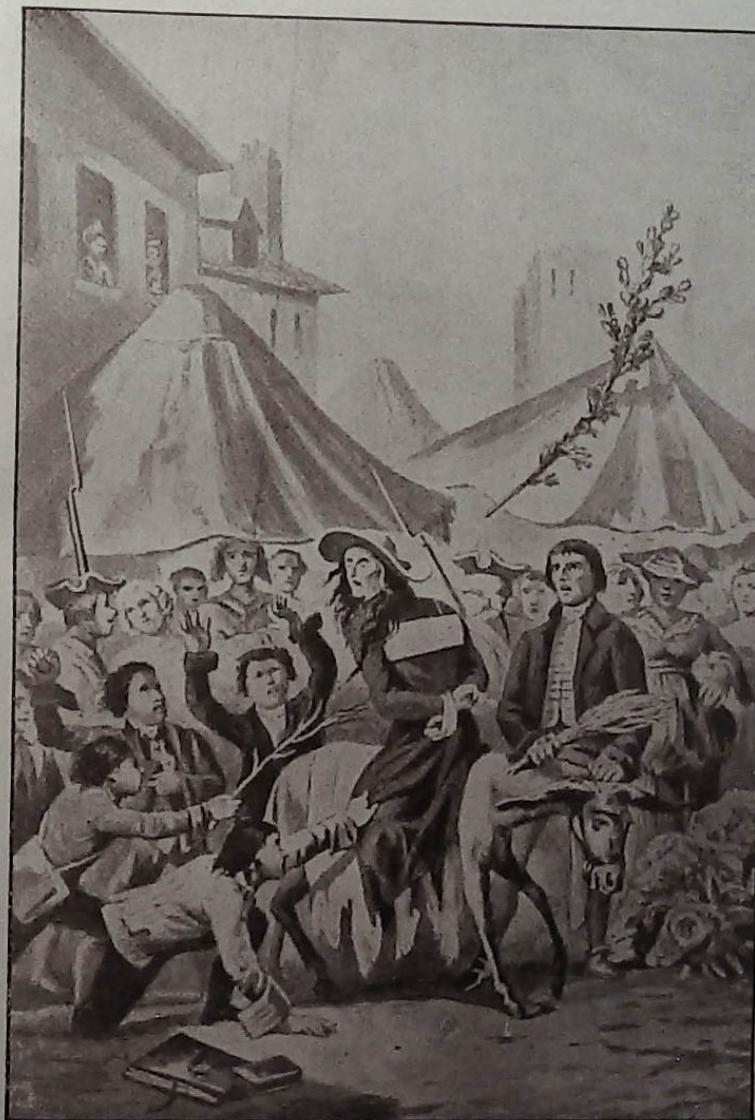
La « représentation du cornage » au pays de Chimay.

Le personnage *corné* était figuré par un mannequin de paille revêtu des insignes de la profession exercée par le délinquant. S'il était cordonnier, on le pastichait en savetier sur le dos d'un âne, la tête tournée vers la queue, on le promenait par les rues du village, pour venir faire la *représentation* devant sa porte, après quoi, on le brûlait en effigie. Cette représentation consistait à reproduire, d'une façon grotesque, la scène soumise à critique (20).

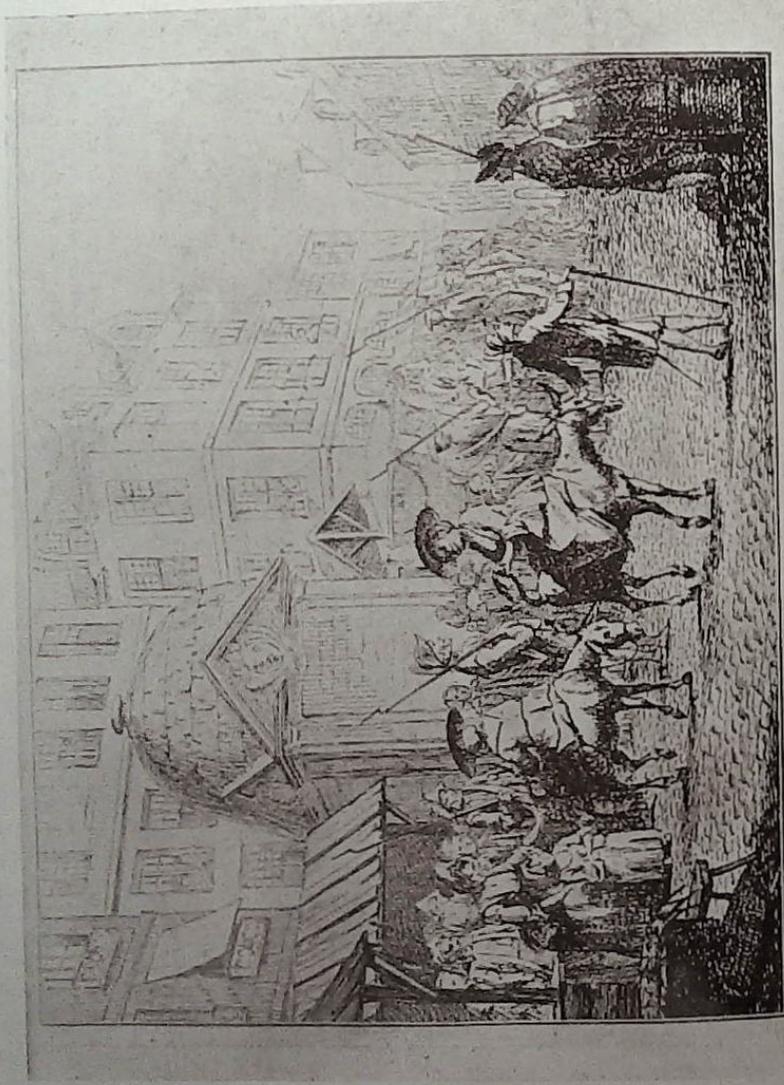
La promenade à rebours sur l'âne se faisait aussi parfois simplement dans un but plaisant, comme le prouve le cas suivant :

A la suite d'un conflit avec les habitants de Poperinghe, les drapiers d'Ypres, témoins de l'invincible ténacité de leurs adversaires, ne trouvèrent rien de mieux que de comparer la tête dure des Poperinghois à un caillou et de donner à leurs concurrents le surnom de têtes de caillou *Keikoppen*. Loin de s'offenser de ce sobriquet, les habitants de Poperinghe y trouvèrent un sujet de gloriole et d'amusement.

(20) JULES LEMOINE, *Le Folklore au pays wallon*, 2^e édit., Gand (1892), p. 25.



La chevauchée de l'âne, gravure de Cabasson.
L'entremetteuse, d'après l'ancienne jurisprudence du Parlement de Paris
était proménée sur un âne galeux et fustigée avec des verges.



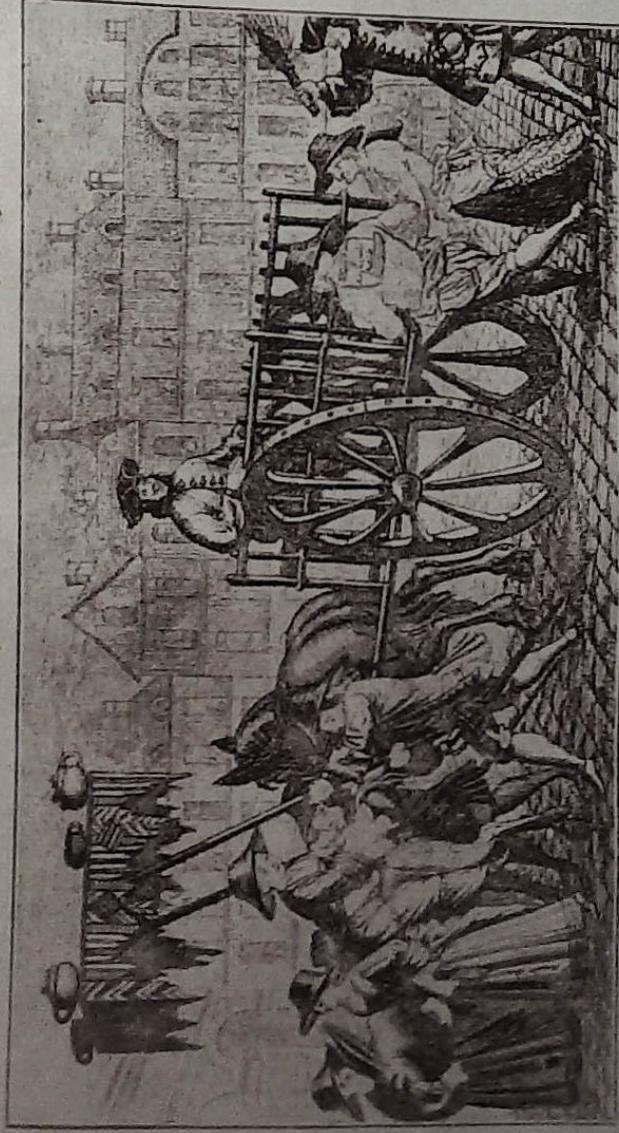
On voit de leur femme offrir
 à leur père de leur mère
 à leur mère de leur père

Vous ne rougissez pas, leur sort est trop doux,
 non, leur sort n'est pas trop doux que pour!

Paris, le 10 Mars 1793, à l'heure de l'Exécution n° 21

Entremetteuses coiffées du chapeau de paille, proménées sur des ânes sous la risée publique
 Gravure de l'ouvrage *La Femme*, t. II, éditée chez Bong, à Paris.

Et la Punition remarquable d'un Homme et de sa Femme convaincus de Majeurage Public



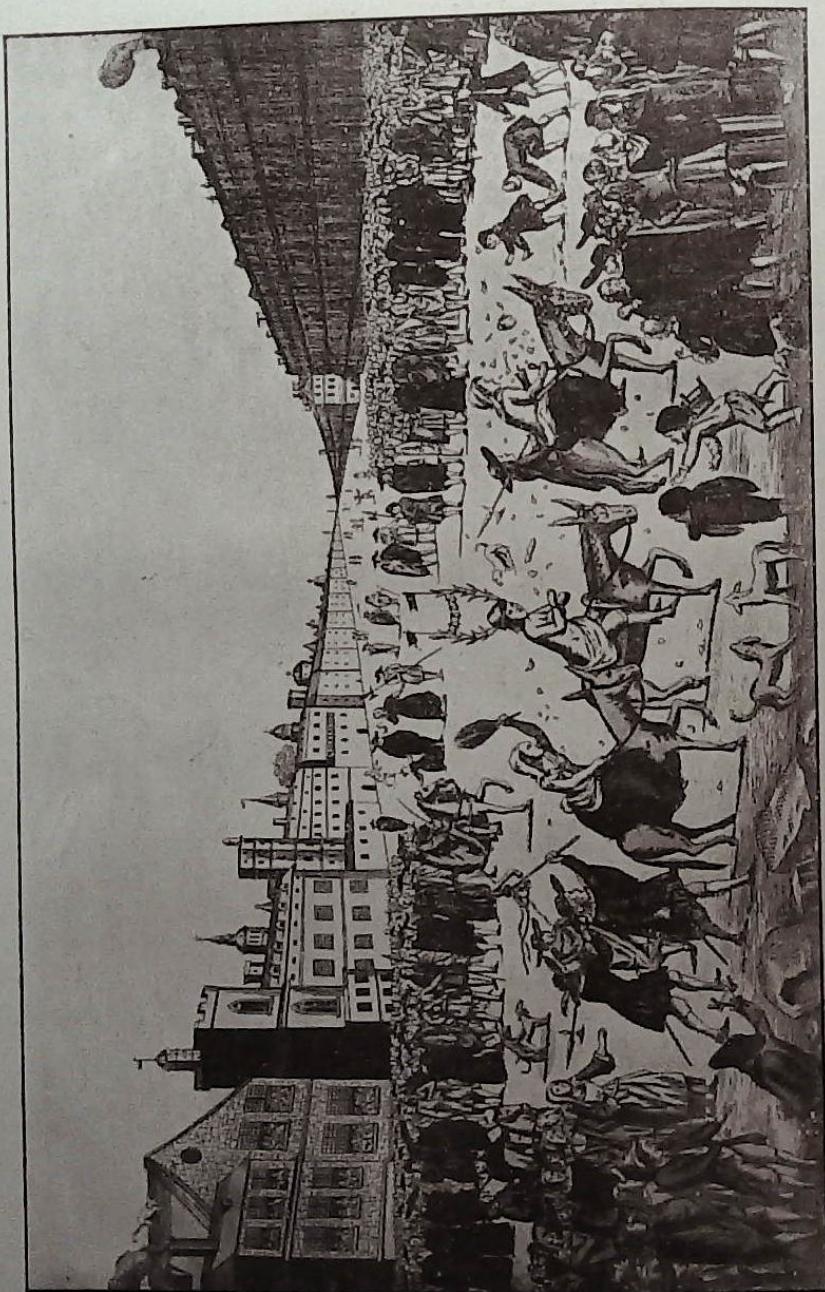
Les illustres Majeurages
 Et vénérables Majeurages
 Qui majourages nos femelles
 L'une est un homme Majeurage

Deux moi seul remplis d'orgueil
 Font le détail de votre vie
 Pour des vêtements fort trop doux

Car je voy m'audait Caraille
 Qui n'avait vertu ni honneur
 Qui n'est point de Chapeau de paille
 Et Batair qui venait faire peur

Paris, le 10 Mars 1793, à l'heure de l'Exécution n° 21

La punition des entremetteuses. Gravure de la collection LE PILEUR, Paris.



La Punition des cocus volontaires comme cela se pratique ordinairement à Venise.
Gravure éditée à Paris, chez Mondlane, rue St-Jacques, à l'hôtel Saumur, reproduite d'après l'originale
qui fait partie de la collection de M. VAN HEURCK, d'Anvers.

Ils instituèrent la « gilde du caillou ». Le chef prenait le titre de « Maître Ghyde » et le lundi de la kermesse il sortait en grand costume.

Posé à rebours sur un baudet, Maître Ghyde portait sur un coussin en velours le mémorable caillou pesant 83 livres. Une broche lui servait de rapière, deux grandes cuillers formaient ses éperons et à son habit étaient suspendus différents ustensiles de ménage.

Cette coutume bizarre n'a plus eu lieu depuis 1633 (21).

Ce n'est pas seulement dans notre vieille Europe que cette coutume est connue. Après avoir franchi les mers, nous la retrouvons en Amérique.

Voici ce que nous ont appris les journaux (22) :

« Un brave garçon de Philadelphie avait juré de ne point se marier et il s'était fait inscrire à un club de célibataires endurcis. Mais l'amour le guettait et en dépit de son serment, il se fiança à une charmante jeune fille. Grande colère parmi ses camarades qui résolurent de punir le déserteur.

» Comme après la noce il s'apprêtait à prendre le train en compagnie de sa femme, il fut entouré par un groupe d'amis qui l'entraîna vers le buffet, cependant que d'autres membres du Club installaient la mariée dans un compartiment réservé en lui persuadant que son mari allait revenir.

» Le malheureux déserteur, malgré sa résistance, fut enfermé dans un petit salon, dépouillé de ses vêtements et revêtu d'un costume ridicule. Bien plus, on le mit ensuite à califourchon et à rebours sur un âne tout enguirlandé de fleurs, qui avait été tenu en réserve dans la cour de la gare. C'est dans cet accoutrement qu'on l'amena au Club où l'on but force champagne pour le consoler de sa mésaventure. Pendant ce temps, la mariée en pleurs était emportée par le rapide...

» Fort heureusement, quelques heures plus tard, le déserteur la rejoignait ayant ainsi payé tribut à l'humour de ses contemporains... »

* * *

Jusqu'à présent, nous avons vu que c'était l'âne qui était utilisé dans ces promenades burlesques ou ignominieuses. Mais il

(21) *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. IX (1895), pp. 212-215.

(22) Notamment la *Gazette de Charleroi*, numéro du 15 septembre 1913.

arrivait, parfois, que le coupable devait s'exhiber sur un cheval ou sur un bélier.

Si la veuve d'un paysan était convaincue d'adultère, elle était obligée de monter sur un bélier noir, tenant la queue en guise de bride, et de réciter certaine formule populaire. Cette coutume existait encore en Angleterre il y a moins d'un siècle (23).

En 1621, un avocat catholique, nommé Floyd, fut condamné par la Chambre des Lords à être exposé au pilori dans trois endroits différents, et à être conduit d'un lieu à un autre, à cheval, le visage tourné vers la queue de l'animal. A la même époque, la Chambre des Communes condamna deux officiers à monter un seul cheval dos à dos, les reins nus, avec un écriteau sur la poitrine. Ils devaient faire ainsi à Londres le trajet de Westminster à la Bourse (24).

On faisait quelquefois subir ces promenades infamantes aux condamnés à mort. Pierre Sunnanwader, évêque de Vesteras, et un autre prélat nommé Canut, ayant conspiré contre Gustave Wasa, furent condamnés à mort en 1526. « Les malheureux, dit l'historien suédois Geyer, furent trainés dans les rues de Stockholm, revêtus de chapes déchirées, assis à rebours sur des rosses, l'un avec une couronne de paille, l'autre avec une mitre d'écorce sur la tête. » Des hommes travestis en pasquins circulaient autour d'eux en criant : « Voici le seigneur Pierre Sunnanwader, le nouveau roi ! » (25).

Parfois aussi, ces promenades avaient uniquement pour but de ridiculiser celui qui en était victime.

En 1198, une religieuse ayant été maltraitée, enduite de miel, roulée dans des plumes, et promenée à rebours sur un cheval, Philippe-Auguste fit noyer dans une cuve d'eau bouillante les individus coupables de cette mauvaise plaisanterie dont on trouve de nombreux exemples (26).

Cette pose à rebours, sur les animaux, est également pratiquée par des personnes crédules, qui veulent se rendre le sort favorable, et par les sorcières.

Lorsque les jeunes gens devaient encore tirer au sort, le conscrit allait, au pays de Namur, entre onze heures et minuit, dans l'étable, se placer à cheval sur une vache, mais à rebours, tournant le dos à la tête de l'animal, dont il prenait la queue en main. Il récitait des prières et si la queue de la vache lui

(23) MICHELET, *loc. cit.*, p. 389.

(24) LUDOVIC LALANNE, *loc. cit.*, pp. 340-341.

(25) *Id.*, p. 339, note.

(26) *Ibid.*, p. 338.

échappait, il tirait certainement un mauvais numéro. La même coutume était connue dans le Borinage; seulement, c'était neuf nuits de suite, à la même heure, que l'on se tenait dans cette position sur un porc; on tenait une chandelle dans chaque main, et l'on devait réciter, sans mettre pied à terre, neuf Pater et neuf Ave; si la chose était bien faite, le conscrit ne devait point partir (27).



Un conscrit au pays de Namur.

Voici un autre cas :

Un soir, un habitant de Clabecq, Henri L..., entendant sa vache faire du vacarme, alla voir ce qui se passait. Horreur ! Une femme du voisinage, une sorcière, était à califourchon sur la bête et tirait la queue de l'animal ! En apercevant l'homme, la sorcière s'est « envolée » en hurlant (28).

* * *

L'iconographie nous a laissé des souvenirs de cette coutume.



Le fou du Roi.

Une « carte des Rois » ne portant aucun nom d'imprimeur, et très répandue, notamment à Tournai et à Mons, représente le « fou du Roi » assis à califourchon et à rebours sur un âne.

(27) Wallonia, t. III (1895), p. 32.

(28) Folklore brabançon, 3^e année (1924), numéro d'avril, p. 101.

Il existe également une gravure datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle (à Paris chez Mondhare, rue Saint-Jacques, à l'Hôtel Saumur). C'est une « Vue représentant la Punition des Cocus volontaires comme cela se pratique ordinairement à Venise » (29).

On y voit l'épouse adultère, à califourchon sur un âne, nue jusqu'à la ceinture. Le mari complaisant la suit, également sur un âne et nu jusqu'à la ceinture. Ses bras sont liés en croix sur la poitrine. Il est coiffé d'une espèce de chapeau sur les côtés duquel se trouvent deux grandes cornes assez semblables à celles du cerf. Entre les deux extrémités supérieures des cornes, une ficelle supportant cinq sonnettes est tendue. Une autre femme, sise également sur un âne, les suit et fustige le mari. Le cortège passe sur la place entre deux haies de curieux. Les enfants leur lancent différents objets après la tête.

JULES VANDEREUSE.



Misericorde d'Aerschot (XV^e s.)
Satire d'un Juif à califourchon à l'envers sur un animal dont il tient la queue (symboliserait l'avarice) Dessin extrait de: L. MAETERLINCK, *Le genre satirique dans la sculpture flamande et wallonne*.

(29) Cette gravure fait partie de la collection de M. EMILE VAN HEURCK, l'érudit folkloriste anversois.

Nous devons à notre collaborateur M. Cornette, que nous tenons à remercier des patientes recherches auxquelles il veut bien se livrer pour notre Revue, une série d'extraits d'ouvrages et de jugements où il est question de cette promenade sur des animaux.

Dans un ouvrage curieux et rare, dû à Steel et Addison, aidés de Budgel, Pope, Byron, Tychell, etc., et intitulé « *Le Spectateur* ou le Socrate moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce siècle, traduit de l'Anglois », on lit, pp. 269-270, du tome VI (Amsterdam, 1726), ce qui suit :

A ces illustres Exemples, j'en ajouterai un fort remarquable, et qui fait voir la délicatesse de nos Ancêtres à l'égard du Veuvage. Le voici, tel qu'il se trouve dans l'Interprète de notre Historien Cowell :

« Au lieu, nommé Est et Ouest-Enborne, dans le Comté de Berks, si un fermier, qui tient ses Terres suivant la Coutume du Fief, vient à mourir, sa Veuve aura une Portion, que la Loi appelle Free-Bench, sur toutes les Terres qu'il possédait en vertu d'une simple Copie tirée des Rôles, qu'on garde dans la Cour Seigneuriale, *dum sola & casta fuerit*, c'est-à-dire, pendant qu'elle vivra seule et en chasteté; mais si elle tombe dans l'incontinence, elle perd son droit : Malgré tout cela, si elle veut paroître à la Cour, montée à reculons sur un Béliet noir, avec la queue de cet Animal en sa main, & répéter les Vers suivants; le Receveur du Fief est obligé, par la Coutume, de la rétablir dans la jouissance de son Free-Bench :

« Me voici donc au désespoir,
Montée sur un Béliet noir,
Comme une véritable Garce,
Réduite à jouer cette Farce;
Moi qui, pour mon Crincum Crancum,
Ai perdu mon Bincum Bancum;
Et qui, pour le jeu de la Queue,
Subis cette infâme Revuë.

« C'est pourquoi, Monsieur le Receveur, je vous prie de me rendre mes Terres. »

On observe la même Coutume à Tor, qui est une Seigneurie dans la Province de Devon, et dans quelques autres Quartiers de l'Ouest.

Il n'est pas impossible que je ne vous envoie bientôt une Liste des Dames de Berckschire et d'autres Lieux Occidentaux, qui ont paru en public à cette occasion, montées sur des Béliets; & je me flatte qu'une Cavalcade si nombreuse de Veuves fournira un agréable Divertissement à la Ville. Je suis, etc.

Et, en effet, l'auteur écrit plus loin, pp. 299 et suiv.:

Il peut vous souvenir que je vous écrivis en dernier lieu sur une ancienne Coutume requë dans les Seigneuries de Est et Ouest-Enborne, aussi bien qu'ailleurs, et que je vous ai parlé d'un certain Droit, qu'on appelle Free-Bench, dont les Veuves des Fermiers y jouissent.

Je vous dirai à présent que Mylord Coke observe, que ce Droit est fondé sur un Titre le plus litigieux et le plus facile à perdre qu'il y ait dans toute l'Angleterre. Ce n'est pas tout; suivant la promesse que je vous fis alors, j'ai examiné, avec des soins et des peines incroyables, divers Regîtres, où il est parlé de cette Coutume et du Bélier noir. Enfin, j'y ai trouvé les Procédures de la Cour foncière, qui se tint, à cette occasion, l'espace d'un jour entier. Il y est dit qu'un vieux Receveur, qui étoit un fin Matois, après une recherche exacte et rigoureuse des Titres, en vertu desquels les Fermiers possédoient leurs Terres, trouva qu'elles étoient presque toutes confiscables au Seigneur, par la faute de leurs Veuves, et qu'il vouloit d'abord s'en mettre en possession; mais que ces bonnes Femmes demandèrent là-dessus le Bénédicte du Bélier. Aussitôt que le Receveur eut examiné leurs raisons, il ajourna la Cour jusques à la S. Barnabé (cette Fête tombe sur le 11 du mois de Juin, dans la saison où les Jours sont longs), afin que le jour ne leur manquât pas pour faire la Cérémonie.

La Cour s'étant donc rassemblée, au milieu d'une grande foule de gens qui étoient venus de tous côtes pour voir la solemnité, la première qui entra fut la Veuve Le Hardy, qui avait comparu à la Cavalcade de l'année précédente. Le Regître observe que, sur ce qu'elle trouva que le Bélier alloit bien l'amble, et qu'elle pourroit en avoir besoin dans la suite, elle l'acheta du Receveur.

M^{lle} Sara Frian, Veuve de M. Jean Frian, & la plus grande Prude de toute la Paroisse, vint ensuite. Elle fit d'abord quelque difficulté de prendre la queue du Bélier en sa main, et l'on s'aperçut qu'en récitant le Formulaire de l'Aveu qui leur est imposé, elle en adoucissoit les deux mots les plus emphatiques, et qu'au lieu de dire Crineum Craneum, elle prononçoit Clincum Clancum; Mais le Receveur eut soin de la faire parler en bon Anglois, avant que de lui rendre ses Terres.

La troisième Veuve qui subit cette infame revuë, montée sur un Bélier vicieux, eut le malheur d'être jettée par terre, et crut aussitôt qu'elle seroit dispensée du reste de la Cérémonie; Mais le Receveur, bien instruit de la Loi, observa très-sagement là-dessus, que, lorsque la Corde d'un Pendu vient à se rompre, cela n'empêche pas l'exécution du Criminel.

La quatrième Dame spécifiée dans le Regître étoit la Veuve De Lorgne, fameuse Coquette, qui, après avoir tenu en suspens une douzaine de jeunes Gaillards, l'espace de deux années, et donné plus de marques de sa faveur à son Chartier Jean, fut introduite au bruit des Huzzas de tous ceux qui l'avoient aimée autrefois et qui l'environnoient.

M^{lle} Zibelin, revêtuë de son grand Deuil, qui paroissoit fort propre et tout neuf, de la même couleur que celle de son bizarre Palefroi, fit une figure très-décente dans la solemnité de ce jour.

Une autre, qui avoit été sommée de comparoitre, fut excusée par le Receveur, qui n'ignoroit pas que M. l'Ecuyer, Seigneur du Fief, l'avoit dûment qualifiée et mise en état de se présenter à califourchon sur le Bélier noir.

M^{lle} Surfin, qui ne pouvoit rien objecter contre la Citation, s'excusa sur sa grossesse. Mais on se rapella qu'elle avoit allégué la même excuse l'année précédente. Là-dessus, le Receveur observa, qu'elle pour-

roit toujours ajuster ses flutes d'une telle manière, qu'elle ne seroit jamais en état de satisfaire aux devoirs requis de la Seigneurie.

La Veuve Frétille insista, en présence de la Cour, sur ce qu'elle n'avoit rien fait depuis la mort de son Mari, qu'elle n'eût toujours fait de son vivant; et pria d'ailleurs M. le Receveur de considérer le cas de sa propre Femme s'il venoit à mourir avant elle.

Celle qui vint ensuite étoit d'une corpulence si affreuse, qu'elle auroit bien voulu s'exempter de la Cérémonie, sous prétexte qu'il n'y avoit aucun Bélier qui eût la force de la porter: Ainsi le Receveur commua la peine, ou plutôt la Monture, et ordonna qu'elle feroit son entrée sur un Taureau noir.

La Veuve Masclari, qui avoit toujours eu la réputation d'une Dame très-vertueuse, n'eut pas plutôt chassé, par une boutade, sa vieille Femme de Chambre, que cette Créature vindicative la fit monter, neuf fois le même jour, sur le Bélier noir.

Plusieurs Veuves du voisinage, qu'on avoit citées pour subir l'examen, firent voir qu'elles ne relevoient pas de la Seigneurie: de sorte qu'on les mit hors de Cour et de Procès.

Une jeune et belle Créature, qui serroit la file, entra d'un air si charmant, que le Receveur en parut touché et qu'il l'épousa un mois après la mort de sa Femme.

M^{lle} de Boispourri comparut suivant la Citation; mais on ne mit rien à sa charge; parce qu'elle avoit toujours vécu d'une manière irréprochable depuis la mort de son Mari, qui la laissa Veuve lors qu'elle étoit âgée de soixante-neuf ans, Je suis, etc.

* * *

En Pisidie (contrée de l'Asie Mineure comprise par Ptolémée dans la Pamphylie), les adultères étoient menés sur des ânes, pendant quelques jours, par les rues de la ville, avec les femmes complices de leurs débauches. (IV^e siècle.) — (Extrait du *Dictionnaire universel, géographique et historique* par M. Corneille, de l'Académie française. Paris, Coignard, t. III, p. 132, col. 1 [1708].)

* * *

Dans le *Deutsche Rechtsalterthümer* de JACOB GRIMM (3^e édit., Göttingen, 1881, p. 723), on lit que Nicol. Damasc. signale qu'il existe chez les Pisidiens, en Asie Mineure, une peine similaire :

ΠΙΣΙΔΑΙ. εὐὰν δὲ μοιχὸς ἀλφ, περιάγεται τὴν πόλιν ἐπὶ ὄνου μετὰ τῆς γυναικὸς, ἐπὶ ἡμέρας τακτὰς.

ce qui se traduit comme suit : « Pisidie. Et si un homme est surpris en flagrant délit d'adultère, il est mené par la ville sur un âne avec la femme, un jour déterminé. »

Le « Nic. Damasc. » auquel Grimm emprunte le texte ci-dessus ne seroit-il pas le philosophe grec Damascius, né à Damas vers 480 de Jésus-Christ, et un des derniers disciples de Plotin (†).

* * *

En France, une ordonnance du prévôt de Paris, du 18 septembre 1367, faisait « défense à toutes personnes de l'un ou de l'autre sexe de s'entremettre, de livrer ou administrer femmes pour faire pécher de leur corps, à peine d'être tournées au pilori et brûlées, c'est-à-dire marquées d'un fer chaud et chassées hors de la ville ». La peine fut appliquée en 1416, où les Comptes de Paris mentionnent une exécution de ce genre.

Le châtement le plus doux qu'on infligeât à l'entremetteuse était de la promener ridiculement sur un âne, le visage tourné vers la queue, avec un chapeau de paille et un écriteau, et de l'exposer aux dérisions de toute la ville; puis, on la chassait de la ville, ou on la jetait en prison.

Cette procession ignominieuse existait encore en 1756, et nous la retrouvons dans les coutumes d'Angleterre. Enfin, la Révolution française, qui fut indulgente aux courtisanes, réserva des sévérités spéciales pour les maquerelles et les suborneurs.

Le tribunal du II^e arrondissement du département de Paris rendait, le 4 août 1791, ce jugement excessif, et qui nous paraît aujourd'hui barbare, même frappant une proxénète :

« La dite Marie-Louise Bertaut, veuve Desbleds, condamnée à être conduite par l'exécuteur dans tous les lieux et carrefours de la Ville de Paris, et notamment à la place du Palais-Royal, comme plus voisine de la rue Fromenteau, sur un âne, la face tournée vers la queue, ayant sur la tête un chapeau de paille avec écriteau devant et derrière, portant ces mots : « Femme corruptrice de la jeunesse », battue et fustigée nue de verges par le dit exécuteur et, en la dite place du Palais-Royal, flétrie d'un fer chaud en forme d'une fleur de lys sur l'épaule droite; ce fait, être conduite en la maison de force de l'hôpital général de la Salpêtrière, pour y demeurer détenue et renfermée pendant le temps et espace de trois ans. » (Extrait de *La Femme dans les mœurs libres et la prostitution*, par Frédéric Loliée, Paris, Bong, t. II, pp. 355-356.)

* * *

Autrefois, en France, la jeunesse, passionnée pour les bals, rencontrait de nombreuses entraves pour se livrer à son plaisir favori, combattu tout ensemble par l'autorité religieuse et par le pouvoir civil. Pour ne pas contredire la loi ouvertement, on imagina dans maints endroits des réjouissances profanes, c'est-à-dire des bals publics ou *fêtes balladoires*, qui portaient des noms différents, selon les localités.

La gaité française inventa alors des amusements si attirants, si passionnants pour la foule, que les jours pieux perdaient de leur importance et de leur prestige à côté de ces mascarades et bouffonneries. On en jugera par les détails suivants, puisés dans les arrêts mêmes des Parlements, et qui offrent, malgré leur étrangeté, un caractère d'authenticité absolue :

« Dans plusieurs paroisses de la Picardie, le lendemain de la fête patronale, avait lieu une fête balladoire appelée « de l'arrière », dans laquelle un habitant, le visage tourné vers la queue d'un âne qu'il montait, escorté de jeunes gens armés de bâtons et précédés de tambours,

s'en allaient de porte en porte demander des provisions et de l'argent; la troupe barrait les rues et rançonnait les passants qui voulaient poursuivre leur chemin. Un arrêt du 22 mai 1776 condamna les contrevenants à 50 livres d'amende. » — (Extrait de *l'Histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes*, par Fernand Nicolay, Paris, Retaux, s. d., t. II, p. 115.)

* * *

Procès fait aux cloches. — En 1498, pendant l'assaut livré au couvent de Saint-Marc pour en arracher Jean Savonarole, la cloche du prieuré avait sonné l'alarme et appelé au secours des assiégés. Par une sentence des magistrats, cette cloche séditieuse fut condamnée à être promenée sur un âne par toute la ville en signe d'ignominie. (Extrait des *Curiosités judiciaires, historiques, anecdotiques*, par B. Warée, Paris, Garnier, s. d., p. 442.)

* * *



Dans un livre de M^{me} de Ségur : *Diloy le Chemineau*, nous trouvons un passage, avec illustrations, où le général Dourakine raconte l'usage des « durmenés ». Nous le reproduisons ici. La littérature enfantine fourmille d'ailleurs de récits, de contes, etc., empruntés à d'anciens usages.

Ils rencontrèrent à moitié chemin le pauvre Moutonet suant comme une grotte, pâle, exténué.

Moutonet. — Bien des excuses, messieurs, mesdames, je me suis pressé tant que j'ai pu, mais j'ai couru et veillé une partie de la nuit. Vers le matin, je me suis un peu assoupi; le temps de m'habiller, de prendre les ordres, et me voici en retard.

M^{me} Dorvillet. — Pas du tout, mon ami; nous venions au-devant de vous, comme vous voyez; il n'y a pas de temps perdu.

Moutonet. — Si ces dames et ces messieurs voulaient bien me garder le secret et ne pas parler à Amanda du retard, cela m'éviterait du désagrément.

Le Général. — Sois tranquille, mon garçon; nous ne dirons rien. Mais tu t'enfonces dans une mauvaise route, mon ami : un mari qui a peur de sa femme, c'est risible, parole d'honneur.

Moutonet. — Ce n'est pas que j'ai peur, monsieur le comte, c'est que je l'aime bien et que je ne veux pas la mécontenter.

Le Général. — Ta! ta! ta! je connais cela; j'en ai vu plus d'un; quand la femme gronde, le mari ploie le dos, et la femme tape dessus. Et tu sais ce qui arrive à un homme battu par sa femme.

Laurent. — Quoi donc, mon oncle? Qu'est-ce qui arrive?

Le Général. — Le village se rassemble, on place le mari, de gré ou de force, sur le dos d'un âne, le visage du côté de la queue, et on le promène dans tous les hameaux de la commune.



Les « Durmenés » gravure extraite de *Diloy-le-Chemineau*, par M^{me} de Sécua (Bibliothèque rose).

Laurent. — Mais c'est très amusant, cela; moi, cela m'amuserait beaucoup.

Le Général (riant.). — Ah! bien, quand tu te marieras, tu pourras te procurer ce plaisir.

Anne. — Moi, je n'aimerais pas cela. Ne faites pas cela, Moutonet; ne laissez pas Amanda vous battre.

(Communiqué par une jeune collaboratrice âgée de onze ans.)

LA CHANSON DES DURMENÉS (1).

La chanson des Durmenés.

I

Chantons, le cœur plein d'allégresse,
Et célébrons de tous côtés
La joie et la grande gaieté
Des *Jemafrés* (2) en leur kermesse.
C'est un plaisir de les voir divertir,
Les vieillards comme la jeunesse,
Tout retentissait dedans le canton :
Clarinette, basse et violon.

III

Enfin, on commença l'aubade
Le lundi de très grand matin,
Jamais *Jemappes* vit dans son sein
Une pareille sérénade;
On se battait, on criait, on chantait,
C'était pis qu'une mascarade
Jeunes et vieux se sont bien amusés,
Encore bien mieux que l'an passé.

II

Cette ducasse est mémorable
A toute leur postérité;
Qu'ils fouillent dans l'antiquité,
Point de fête aussi agréable :
Tous les *dondons* (3) et les jeunes
[garçons
Frenaient un plaisir délectable
Sautaient, dansaient, remuaient
[les talons

IV

Cette pétulante jeunesse
Ayant dansé deux jours entiers
Ont cédé suivant l'étiquet
De leurs anciennes prouesses;
Les mariés sont enfin rassemblés
Pour la cérémonie courtoise,
Tout se promet un plaisir enchanté
A la fête des Durmenés.

Et redoublaient leurs rigodons.

(1) D'après *Wallonia*, t. X, 1902, p. 95.

(2) *Jemafrés*, habitants de *Jemappes*.

(3) *Dondon*, nom appliqué à une femme joviale et dodue, une grosse dondon. Les *Borsines* étaient d'une belle race trapue et vigoureuse, aux cheveux châtain foncés et aux yeux gris-bleus.

V

Aux sons joyeux de la musique,
 Au milieu des gens étonnés,
 On vit arriver un baudet,
 D'un air élégant et comique.
 Cet animal, conduit sur un traîneau
 Avait un air très magnifique;
 Quoique sans peau, plusieurs queues
 [de chevaux
 Ont orné ce monstre nouveau.

VI

Non, non, jamais pareille fête
 N'avait eu lieu pour un baudet;
 Les maris, d'un tamis coiffés,
 Tour à tour enfourchaient la bête,
 Puis on roulait! puis la main
 [au gousset!
 Jouez tambours! sonnez trompettes!
 Bon gré, mal gré, les liards de leur
 [gousset
 Glissaient dans le tronc du baudet.

IX

Et vous, fillettes si gentilles,
 Profitez donc de ce larcin
 Aux dépens de tous vos voisins;
 Menez la vie gaie d'une fille,
 Gardez-vous bien qu'on dise jamais rien,
 Moquez-vous toujours de ces drilles,
 Buvez, mangez l'offrande du baudet
 A la santé des Durmenés!

Il y avait encore un couplet dont on se rappelle seulement ces vers :
 Dedans l'étain on entendait fort bien
 Tomber les espèces sonnantes...
 Dans : CLOSSON, *Chansons populaires des provinces belges*, p. 133, on
 trouve cette chanson avec l'accompagnement.



55

Mahomets et charivaris.

Dans nos campagnes brabançonnnes et dans plusieurs régions du pays existe depuis des siècles une coutume singulière, déplorable et répréhensible; celle de placer ou de planter devant une habitation ou une clôture de ferme, de suspendre à un pignon de maison ou à une branche d'arbre, de promener sur un traîneau agricole un mannequin baptisé du nom rébarbatif *Mahomet*, dans le but de ridiculiser et d'exposer à la vindicte publique, de « scandaliser » — terme impropre consacré par l'usage — un homme ou une femme dont la conduite ou certains actes ont été jugés blâmables par l'aréopage des puritains du voisinage, qui, pour la circonstance se sont érigés en vengeurs de la moralité publique. Souventes fois ces singuliers justiciers se font assister dans leur ténébreuse besogne par la valetaille et les traîne-potence du village.

Le mahomet est fait de paille (strooman) ou d'un lattis en forme de gibet qu'on affuble d'habits usagés et de loques diverses (voddeman) et qui doit figurer, très imparfaitement d'ailleurs, l'homme ou la femme qu'on veut atteindre. Parfois on peut lire sur une pancarte attachée au cou ou fixée à la taille du mahomet les nom et prénoms de la personne visée et la nature du méfait. Dans la confection des mahomets l'esprit inventif des villageois n'a d'égal que la joie féroce qu'ils vont goûter bientôt.

Un mahomet porteur d'un baluchon et d'un parapluie hors d'usage ridiculise un mari ou une femme qui vient de quitter subrepticement le domicile conjugal; si le mahomet porte un gourdin, l'époux vindicatif qu'il représente a certes, avant son départ, administré une maîtresse raclée à sa tendre moitié et si une bouteille se balance au bras du mannequin, l'irascible mari se trouvait au moment de son départ en état d'ivresse.

La jeune fille qui pleure un amoureux infidèle retrouvera celui-ci, de préférence à la date du 1^{er} mai, sous la forme d'un gentil mahomet appendu à un arbre, ou même — ô suprême dérision — le mahomet étant adossé à la porte de la demeure, la délaissée, au moment de sortir le lendemain matin, verra, à sa grande surprise et à sa honte, son amoureux parjure lui tomber dans les bras, pendant que les rires moqueurs et les tousseries saccadées et bruyantes de voisins, cachés non loin de là, viennent impressionner désagréablement ses oreilles.

Une poupée grandeur naturelle, à ventre proéminent, annonce un « malheur » survenu à l'une ou l'autre fille du village, et

un berceau hissé sur un arbre marque que la population du hameau s'est augmentée d'une unité grâce à la fille « trompée ».

D'où nous vient la dénomination de Mahomet ? Est-ce un barbarisme de « Marmouset » qui signifie figure grotesque ou doit-on attacher à cette appellation un sens symbolique ? (1) Dans certaines pantomimes du moyen âge Mahomet était la tête de turc, le bouc chargé de tous les péchés d'Israël, l'homme abject parce que malfaisant, lubrique, hérétique. Chez certaines peuplades de la Mélanésie, le « Douk-Douk » est un personnage mystérieux couvert d'un masque taillé dans le bois; il est affublé de plumes d'oiseaux, de peaux et de dents d'animaux, et incarne, d'après les indigènes, l'esprit du châtiment. Espérons que des correspondants du bulletin folklorique pourront nous renseigner plus complètement sur l'origine du mot « Mahomet ».

L'exhibition d'un mannequin qu'on traîne couché sur un véhicule dénommé truc ou diable n'aurait qu'un effet insuffisant si elle n'était accompagnée d'une musique assourdissante, d'une cacophonie tintamaresque que produisent les manifestants en traînant sur le pavé des chaînes (ketenmuziek) des buses de poêles, des pots et des chaudrons (ketelmuziek), en tambourinant à force de bras sur des couvercles et divers ustensiles de cuisine, en soufflant à poumons distendus dans divers instruments en cuivre, en faisant claquer des fouets (de beestjagen), le tout accompagné de cris sauvages, de huées et de vociférations. C'est que quand on veut charivariser sérieusement, on tient à le faire dans toutes les règles de l'art infernal : le ketelmuziek ne connaît ni mesure ni nuances; les fortissimo's sont imposés à tous les exécutants, même à ceux qui, dépourvus d'instruments ou d'ustensiles, se contentent de beugler. Le parcours du cortège comprenant « tous ceux qui peuvent tenir sur leurs jambes » est réglé de telle sorte qu'on passe trois fois devant

(1) Une parente, originaire de Quarouble (France, département du Nord, arrondissement de Valenciennes), me signale que, dans cette localité, les mannequins mis dans les jardins et dans les champs pour effrayer les moineaux, y sont appelés « marmousets ».

D'autre part, à Haine-Saint-Pierre (Hainaut), soit à une soixantaine de kilomètres de Valenciennes, les mannequins que l'on vient dresser contre la porte des jeunes commères, et qui tiennent un outil symbolisant la profession de l'amoureux que l'on veut désigner à la malignité publique, sont appelés « mahoumets » (n° 834 du *Calendrier wallon* de RODOLPHE DE WARSAGE). Il n'y a pas loin du « marmouset » de Quarouble au « mahoumet » de Haine-Saint-Pierre, et encore moins de « mahoumet » au « mahomet » de M. le docteur Poodt.

la maison du « scandale », puis tous les manifestants se mettent à flageller le mahomet, à lui cracher à la figure, à le maudire; finalement on le pend, ou on lui coupe la tête et les membres, ou on le brûle (den hond branden) pendant que le vacarme, les cris et les hurlements redoublent d'intensité; l'enthousiasme est à son apogée; c'est le délire, et... l'honneur du hameau est vengé, lisez : la haine sourde des meneurs est assouvie. En France toute manifestation finit par des chansons; en Brabant le charivari finit par des beuveries et des couplets de circonstance. Le fort ténor du village saute sur une table ou une chaise et, s'accompagnant d'un harmonica, beugle des couplets qu'il a lui-même rimés à la Jef Castelein. Applaudi à outrance il recommence une vingtaine de fois pour que tous les assistants connaissent dans la perfection toutes les strophes et pour qu'ainsi le souvenir des hauts faits du « scandalisé » persiste et se perpétue dans l'histoire locale.

Ceux qui sont l'objet de ces manifestations populaires s'enferment chez eux, ils feignent n'avoir rien vu, rien entendu, mais un jour ils se vengeront, soit en coupant avant maturité le houblon des principaux instigateurs, soit en détruisant ou en volant leurs récoltes. Rarement les repréailles prennent une tournure tragique. Rappelons le cas de Dilbeek resté tristement célèbre : Un cultivateur célibataire, exploitant une ferme sise au hameau de Wolsem avait à son service une veuve mère de sept enfants. Dès que les voisins eurent acquis la conviction que cette veuve était à nouveau enceinte des œuvres de son maître, ils projetèrent de faire un charivari monstre. Un mahomet présentant les caractères et les défauts physiques du cultivateur fut bientôt confectionné et, au jour fixé pour la sortie de la cavalcade à musique, le mahomet fut traîné par tous les chemins du hameau (de beest sleepen) suivi d'une affluence considérable de curieux accourus de Dilbeek, de Bodeghem-Saint-Martin et d'ailleurs pour assister au spectacle de la « scandalisation ». Au moment où le cortège passa devant la ferme du cultivateur visé, celui-ci, au paroxysme de la colère, s'arma de son fusil et fit feu. Un des manifestants fut tué, les autres s'empressèrent de détalier à toutes jambes, abandonnant sur le terrain de leurs exploits : casseroles, buses de poêles, marmites fêlées, ustensiles bosselés et défoncés et tout l'attirail de la « kalvakade ». La Cour d'assises du Brabant ayant rendu un verdict d'acquiescement le cultivateur rentra paisiblement chez lui. Depuis lors il ne fut plus jamais question à Dilbeek d'orga-

niser semblables manifestations; la sentence de la Cour d'assises avait porté un coup mortel aux charivaristes de l'endroit. On ne peut que s'en réjouir.

A Ternath quelques charivaris sont restés vivaces dans la mémoire de mes vieux concitoyens, notamment celui dont fut l'objet le 6 avril 1851, en l'église, pendant la grand'messe, M. le curé Hoemans, accusé d'avoir fait des démarches auprès du cardinal Sterckx en faveur d'un candidat-sacristain que la population avait en grippe, et un autre plus récent dont la triste héroïne, une femme de moralité plus que douteuse, fut enfermée dans une cage à porceaux puis traînée jusqu'à sa demeure sous les quolibets et les sarcasmes des voisins et les huées des voisines.

Origine des charivaris. — D'après A. De Cock (*Volkskunde*, 12^e année, 1^{er} et 2^e fascicules), Tacite, qui au II^e siècle, décrit les « Mœurs des Germains », fait déjà mention de charivaris que le peuple donnait aux veuves qui se remariaient, voulant ainsi marquer sa désapprobation. Dans la croyance populaire le premier époux, par jalousie, pouvait venir tourmenter sa femme et rendre malheureux le nouveau couple; même des esprits envieux et malfaisants pouvaient jeter la discorde et la haine dans le ménage. Pour chasser ces mauvais esprits il fallait faire un tintamarre assourdissant (1) et c'est ainsi qu'un charivari au lieu d'être antipathique devenait sympathique (*Nork. Sitten und Gebräuche der Deutschen*, 193). Les coutumes bonnes ou mauvaises se transmettent d'âge en âge et se perpétuent pendant des siècles, mais on doit admettre que dans le cours des âges elles se transforment dans leurs manifestations extérieures et le sens qui s'y rattache.

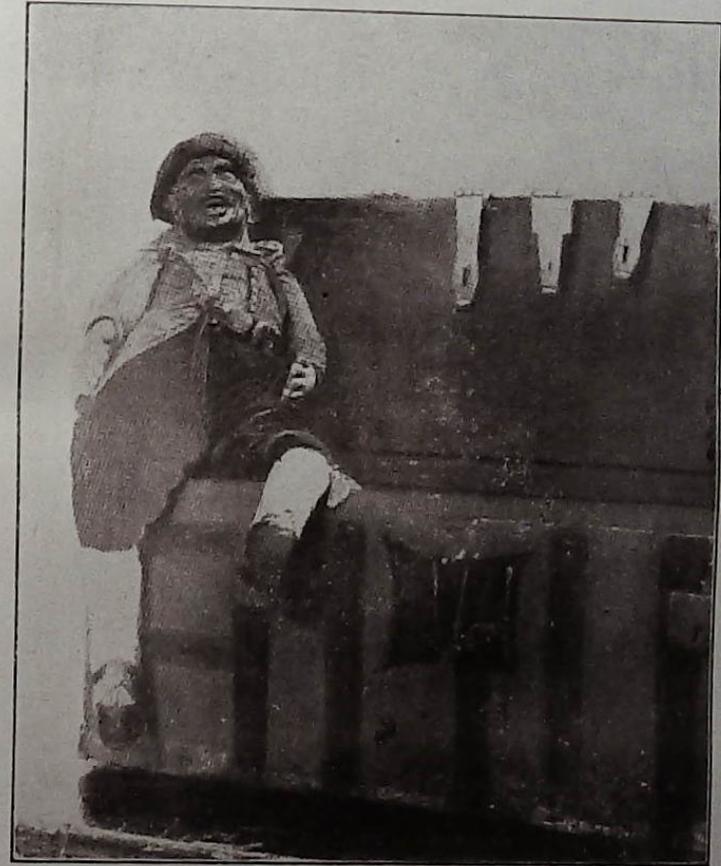
Interprétation psychologique. — Sans doute dans le plus grand nombre de cas, les charivaris ne constituent qu'une mani-

(1) Un reste de cette coutume subsistait en 1846, et subsiste peut-être encore en France, dans le département de la Manche.

Selon ALFRED DE NORE (p. 240 de ses *Coutumes, Mythes et Traditions des provinces de France*, Paris et Lyon, 1846), « dès qu'il (le mari) est auprès de sa femme, un de ses amis fait claquer un fouet afin d'éloigner des mariés les malins esprits ».

Chez les Tartares Nogaïs, répandus au sud de l'Empire russe, à chaque naissance, les parents et les amis viennent à la porte du père frapper sur des chaudrons et des marmites; ils veulent ainsi effrayer et mettre en fuite le diable, pour qu'il n'ait aucun pouvoir sur l'esprit de l'enfant. (Extrait de *l'Histoire des accouchements chez tous les peuples*, par G.-J. Kitkowski. Paris, Steinheil, s. d., p. 560.)

R. CORNETTE.



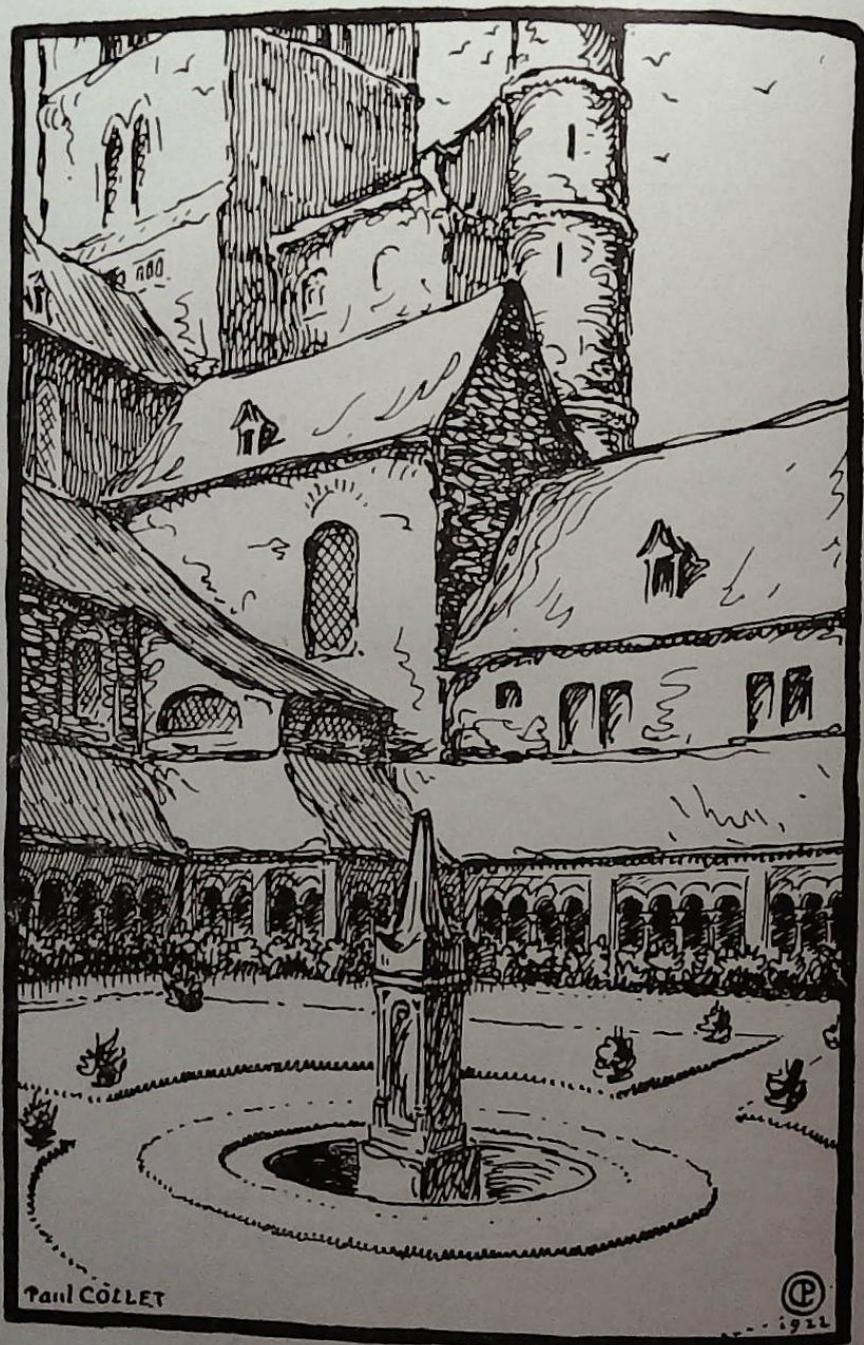
Op-Signour, buveur invétéré, assis au coin de son coffre, plusieurs fois séculaire, dans lequel le joyeux luron passe sa retraite en attendant une fête jubilaire.



Op-Signoor berné par son escorte au rythme de la ritournelle populaire
du « Vuylen Bras ».



L'Eglise romane d'Overlaer, hameau d'Hougaerde.
Le porche s'est écroulé en 1922. Actuellement restauré.
(V. le texte, p. 207.)



Le cloître roman de l'ancienne abbaye de Sainte-Gertrude à Nivelles
qui sera incorporé dans l'Exposition que nous organisons.
Dessin de P. Collet. (V. le texte, p. 213.)

festation d'un désir intense de ridiculiser un individu. Le « *ridendo castigat mores* » peut leur être appliqué, mais dans d'autres il décèle chez les auteurs des sentiments de rancune et de haine. A notre époque les charivaris sympathiques n'existent plus, ils sont à la fois antipathiques, repréhensibles, criminels, quoique certains individus qui y ont pris part, puissent être persuadés avoir obéi à un devoir, par suite d'une suggestion puissante produite par les meneurs. Dans quelques cas, assez rares du reste, on peut aisément dépister chez les assistants une perversion spéciale de l'instinct sexuel, une forme mitigée de sadisme, mot neuf créé depuis la publication des romans du marquis de Sade, tristement célèbres par leur obscénité malade et révoltante. Les caractères distinctifs du sadisme sont une lubricité de nature spéciale accompagnée de cruauté et de joie éprouvée à contempler la douleur physique subie par la victime innocente ou coupable, la satisfaction d'instincts aberrés dont les sadiques n'ont souvent point conscience. Ces caractères se retrouvent dans la plupart des supplices judiciaires de l'antiquité et du moyen âge. Les césars romains et plusieurs des justiciers et des bourreaux de l'époque médiévale n'étaient que des sadiques. « Ce qui prouve, écrit le D^r Lucien Nass, le rôle du sadisme dans les supplices raffinés des premiers chrétiens, c'est que la plupart du temps, la victime appelée à les subir, était dépouillée de tous ses vêtements, et qu'on l'offrait complètement nue à l'ardente curiosité du public. En outre, c'était souvent ses organes génitaux qui faisaient les frais de la torture. » Ces mêmes caractères se retrouvent dans les dragonnades sous Louis XIV, les tueries féroces pendant la révolution française, et les supplices chinois. Examinons si nous pouvons retrouver dans le spectacle de certains charivaris ces mêmes instincts de lubricité alliée à la cruauté perverse.

Le cas de Putte, survenu vers 1900 et cité par A. De Cock, est très intéressant au point de vue qui nous occupe : Un jeune homme avait rendu enceinte une jeune fille du village. Se rendant vers la maison où cette fille venait de s'accoucher, il fut appréhendé par une bande farouche et lié, tout nu, face au soleil, sur un traîneau. Pendant que les uns le traînaient ainsi par les rues du village, d'autres lui frappaient continuellement sur les organes sexuels; la joie que ressentaient ces infâmes justiciers devant la douleur de la victime, était immense.

Une femme d'une commune brabançonne fut un jour traînée toute nue pendant plusieurs heures et dut subir des outrages d'une nature tellement révoltante que la plume se refuse à les

décrire; bourreaux et assistants éprouvèrent une joie intense à contempler la douleur physique progressivement plus violente de la victime. J'ai signalé plus haut le cas d'une femme qui fut enfermée dans une cage à pourceaux : les auteurs de cet acte ignominieux enduisirent de poix fondue le bas-ventre et les organes génitaux de la victime. Par durcissement de cette poix la douleur devint cuisante et les bourreaux riaient aux éclats pendant que la victime hurlait de douleur.

Il est à peine concevable que dans notre société moderne il se rencontre encore des abrutis pervers, des imbéciles féroces qui, sous le prétexte fallacieux de venger la moralité publique, donnent libre cours à leurs instincts lubriques et cruels, en organisant des spectacles de rue d'une obscénité révoltante. Si les faunes présentent parfois de la perversion de l'instinct sexuel, ils ne sont jamais sadiques. Hélas, le sadisme est l'apanage de l'homme, non de la brute, et constitue sans doute une tare héréditaire. Certes, nous ne sommes plus aux temps médiévaux si riches en spectacles sadiques, aussi féroces que raffinés. Actuellement les tourments physiques et moraux qu'on inflige aux victimes de certains charivaris sont moins cruels, leur caractère est moins raffiné, moins lubrique, en un mot moins sadique. Nous sommes en progrès.

D^r TH. POODT.



Op Sinjoorken.

L'origine de ce nom nous échappe (1). On le rencontre principalement à Malines et aux environs ainsi qu'à Anvers. On a assez bien écrit à ce sujet, spécialement à Malines, où, encore

(1) Voyez dans la revue *Chez Nous*, de juin 1925, p. 155, l'article explicatif de l'origine d'« Op Sinjoorken » à Malines, par M. HENRI DIERICKX, archiviste de la ville de Malines.

D'après COLLIN DE PLANCY, le duc Jean aurait décrété que les gens ayant commis le délit de « paillardise » seraient condamnés à être bernés sur la place publique. Un jour, un condamné était tombé et s'était fracturé le crâne; le duc de Brabant décida que, dorénavant, on ne procéderait plus qu'à un simulacre de bernage devant la maison du condamné, et, à cet effet, un mannequin en bois fut confectionné. C'est ce mannequin que la population dénomma ainsi et qui, depuis, devint le palladium de la ville de Malines.

Dans la plupart des documents que nous avons vus, ces mots étaient écrits : *Op Signorke*. — *Op Sinjoorken* est la transposition orthographique flamande. (N. D. L. R.)

de nos jours, un « Op Sinjoorken » est officiellement gardé avec beaucoup de soin.

Il y a quelques années on avait également un « Op Sinjoorken » à Humbeek (province de Brabant), à deux lieues de Malines. L'« Op Sinjoorken » était une poupée en cuir, joliment parée, d'environ 80 centimètres. J'y ai fait quelques réparations il y a une quarantaine d'années, mais je ne pourrais dire, surtout depuis la guerre, s'il existe encore actuellement.

Cet « Op Sinjoorken » appartenait à une gilde locale, qui l'employait comme jouet à sa fête annuelle, à laquelle assistaient les femmes. En effet, les femmes alors lui préparaient un berceau, elles le couchaient et ensuite le berçaient sous le rythme de la chanson suivante :

Op Sinjoorken, spelemanneken } bis.
Op Sinjoorken, dansen }
Hip, hip, hoera.

Dès qu'elles chantaient *Hip, hip, hoera*, « Op Sinjoorken » devait faire quelques sauts, après quoi elles le recouchaient et continuaient à le bercer en chantant :

En laat hem toch niet vallen
Met zijn neus in 't slijk.
A een, a twee, a drij.

Aussitôt la poupée était lancée aussi haut qu'on le pouvait, mais de façon qu'elle retombe dans sa couche. Si, par hasard, l'élanement n'avait pas été fait bien verticalement, les femmes couraient, se bousculaient, tiraient aux draps du berceau, afin d'empêcher que la poupée ne tombe avec le nez dans la boue.

Comme on peut le supposer, cela provoquait un peu d'agitation et il y avait alors un éclat de rire général. Beaucoup de joueurs, des hommes, se précipitaient dans la mêlée dès qu'ils prévoyaient l'accident et tombaient, eux aussi, avec le nez dans la boue, d'autant plus que ce jeu ne commençait qu'après que l'on eut fait honneur à la bière de la gilde.

Je me souviens, qu'à Malines et aux environs, les enfants aimaient également ce jeu, et bien des fois j'y ai joué. Pour le jouer, on déposait n'importe quelle poupée sur un tablier ou un essuie-mains, et on jouait comme on le faisait avec l'« Op Sinjoorken » de Humbeek, seulement le chant différait un peu, car les enfants chantaient :

Pop Marianneke, spelemanneken } bis.
Pop Marrianneke, dansen. }

Ensuite on jouait tout à fait de la même manière qu'à Humbeek. Si, par hasard, la poupée représentait un garçon, nous chantions :

Op Sint Janneken, spelemanneken, etc.

Souvent la poupée était remplacée par quelque autre objet, la plupart du temps par une balle. C'est pour pouvoir jouer seul que le jeu de raquette aurait été inventé.

Ce jeu doit être très vieux, cependant le nom d' « Op Sinjoorke », qu'on donne à la poupée, ne date que du temps des Espagnols, au XVI^e siècle.

Les Flamands n'aimaient pas du tout les Espagnols, qui voulaient se faire passer pour des nobles et désiraient ardemment être nommés Sinjor (= Monseigneur). Comme les Espagnols étaient de bons buveurs il leur arrivait souvent de tomber avec le nez dans la boue. Cependant, il y a une autre explication, d'après laquelle le nom de « Op Sinjoorke » a été donné à la poupée, parce que les Espagnols se voyaient pour la plupart du temps repoussés par les jeunes filles, auxquelles ils voulaient faire la cour. Cela suffisait pour exciter les sarcasmes des Flamands et les engager à se servir comme jouet des Espagnols en effigie (1).

J. L. DE CEUSTER.



Croyances populaires à Nivelles au XVI^e siècle.

En classant les archives de la ville de Nivelles, actuellement déposées aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, il nous a été donné de découvrir deux documents qui jettent un jour curieux sur les croyances folkloriques de Nivelles dans les temps passés. Ces documents se trouvent dans un registre

(1) Parmi les Hindous, les Baniens imposent le nom à leurs enfants dix jours après la naissance. Un de leurs brahmes étale sur une nappe une certaine quantité de riz; sur ce riz, on met le nouveau-né. Une douzaine d'autres enfants prennent chacun un bout de cette nappe, la secouent de toutes leurs forces, et font sauter en même temps l'enfant et le riz sur lequel il est couché. Après cette cérémonie ridicule, la sœur du nouveau-né, s'il en a une, lui donne le nom qu'elle juge à propos de choisir. (Cette cérémonie fait l'objet d'une gravure de Picard.) (Extrait de l'*Histoire des accouchements chez tous les peuples*, par G.-J. Witkowski. Paris. Steinheil, s. d., p. 580.)

R. CORNETTE.

intitulé : « Livre des Mémoires » (n^o 6 du classement actuel). Dans ce registre, J. Des Champs, clerc (ou secrétaire) de Nivelles, au milieu du XVI^e siècle, a transcrit ce qu'il a trouvé de plus intéressant pour la ville : résolutions du magistrat, ordonnances et placards de l'autorité centrale, comptes, etc.

I

Le premier document concerne la maladie Saint-Corneille, suffisamment connue par nos lecteurs. Le clerc donne d'abord le texte latin, qui semble bien n'être qu'une traduction du flamand, puis le texte français. C'est celui-ci que nous transcrivons ici

(Fol-113.)

De saint Cornille.

Le malade, patien de la maladie Monseigneur saint Cornelis, pape et martyr, en l'honneur de Dieu et dudit saint Cornelis, presentera, ou fera presenter par quelques massagier fidelle, en la chapelle de mondit seigneur saint Cornelis darier le grant autel ou au tronque dudit grant autel son pesant tant en *bled*, *sirres*, *lyns* ou aultre chose si comme or et argent; et jurant ung an durant tous les vendredis de chacune sepmaine et si ne le peult faire soy mesme le fera faire par ung aultre pour luy ou il donra cedit jour a ung povre a mengier une fois, en lhonneur de Dieu et de Monseigneur saint Cornelis; aussi junra chacun an sa vie durant la veille et nuyt saint Cornelis, qui est la nuyt et veille de l'exaltation sainte Croix, a paine et yawe sans *cervoise* et solempnisera et gardera le jour comme le jour du dimence, et promectre de payer par soy meisme ou envoyer par un fidelle chacun an de sa vie ung denier dargent a la chapelle et reliquiaire dudit saint Cornelis et non aux questuaires en signe qu'il soit son *pelgerin*; et che abstiendra en ses viandes de toutes testes, tant de poissons que de bestailles, des entrailles de bestailles, de tous poissons qui nont escailles comme anguilles et semblables, de craisse et entrailles de poissons, de char de truyes immundes et de jeusne pourceaux non castre, de tous oyseaux nagans sur *yawes*, ayant les pieds clos si comme oisons, *annettes*, et semblables, de *larme* et *medone* et de toutes et quelconques larme mixte, de lherbe appelée *apte* crue ou cuyte et de son oudeur, de *lacia* cru et point cuyt, de fromaige jeusne recent et molz, de oignons de aigrete aux seulement cru, de poevre et de trop salle, de trop boyre et de tous jeusnes buvraiges, si comme *moust*, et recente et jeusne

servoise, non ayant *jecte* ne estant puriffyee, de grief couroux et trop chault col, de trop grant peur, de grandes perturbations et tribulacion et se confie en notre seigneur Dieu et en Monseigneur saint Cornelis et salvabitur.

Item la femme qui laictera lenffant malade, aussi longement quelle la laictera, elle se abstiendra de semblables viandes prohibées et deffendues.

Comme copie concordant a loriginal par moy,
(S.) J. DES CHAMPS, clerc.

II

Le deuxième document énumère les jours considérés comme néfastes à Nivelles au XVI^e siècle. C'est une liste extraite en 1541 d'un ouvrage non cité.

Nous pouvons rapprocher de ce document la liste des jours heureux à Grosage, publiée par M. E. Mathieu, dans *Wallonia*, 1903, t. XI, p. 139, datée d'environ 1590. Il est à remarquer cependant que plusieurs jours considérés comme malheureux à Nivelles sont mentionnés comme heureux à Grosage.

(Fol. 251 v°.)

Memoire qu'il y at aucuns jours en lan qui sont moult perilleux : en telz manieres qui seroit en eulx prins de maladie, jamais il n'auroit santet et que espouzeroit femes il ne le pouroit jamais ghe av (1) et serat tousjours en noyzes et viverat en povrete et qui enterrat en iceulx jours en voyage, il ne retournerat jamais et s'il retourne, en vain se serat il traveillyz et s'il gaingnoit, tout perderoit, et qui feroit voyage en yauwe, en peril seroit et sont ses jours icy donnez, que nulz ne debuerat en eulx nulles oeuvres encommenchier.

Ceux sont les jours qui sensuyent : Premier, ou mois de janvier il en y at huyts c'est assavoir le premier, 2^{em}, 4^{em}, 6^{em}, 11^{em}, 15^{em}, 16^{em} et 19^{em};

En febvrier il en y at trois, le 15^{em}, 16^{em} et 19^{em};

En marce il en y at quattres, le 15^{em}, 16^{em}, 17^{em} et 18^{em};

En Apuril il en y at deux, le 11^{em} et 17^{em};

En may il en y at trois, le 10^{em}, 16^{em} et 18^{em};

En juing il en y at ung, le 16^{em};

En juillet il en y at deux, le 15^{em} et 19^{em};

(1) Il est très difficile de résoudre cette abréviation. Le plus probable est d'y lire : « gesine avoir = accoucher », au genre avoir = rejeton. Le sens reste le même dans les deux cas. L. BRIL.

En aoust il en y at deux, le 14^{em} et 20^{em};

En septembre il en y at deux, le 16^{em} et 19^{em};

En octobre il en y at ung, le 16^{em};

En novembre il en y at deux, le 15^{em} et 17^{em};

Et en decembre il en y at trois, le 6^{em}, 7^{em} et 17^{em}.

Extraict le VII^{em} de marce anno quinze cent quarante et ung, par moy,

(S.) J. DES CHAMPS, clerc.

(Documents communiqués par M. L. BRIL.)



Au pays de Jodoigne (1).

L'ancienne langue romane wallonne est parlée dans l'Est brabançon et dans la Hesbaye, dans sa tournure primitive et l'on peut dire que le patois en usage dans cette région est d'une incomparable richesse. Les traditions orales y perpétuent les souvenirs les plus lointains.

Le langage des Jodoignois est souvent caustique, parfois frondeur, toujours émaillé d'expressions métaphoriques qui n'ont point d'équivalent en français. C'est d'ailleurs en parlant de la métaphore que Dumarsais (grammairien français, 1676-1756) a dit : « Il s'en fait plus dans une journée de marché, qu'il ne s'en fait en plusieurs journées académiques. »

Les proverbes sont, à Jodoigne et dans les environs, d'un usage courant; ils ont une saveur de terroir, à nulle autre pareille. Improvisés dans la clarté des champs ou dans la pénombre des ateliers, issus de cerveaux frustes, ils sont la voix vivante des aïeux; ils s'aiguisent souvent en une pointe satirique et pénétrante. Le parfum d'antiquité qui s'exhale d'un grand nombre de ces expressions et maximes populaires, leur image plaisante, leur tournure souvent hardie, tout en fait une fête pour l'imagination.

Ce serait un tort de croire que ce qu'on appelle *la sagesse des nations* est le privilège des classes lettrées. Et c'est pour établir le contraire, pour contribuer aussi, à maintenir intact un legs de nos pères, que, patiemment, nous avons noté nos trouvailles, au hasard des rencontres.

(1) Cet article intraduisible est remplacé, dans l'édition flamande, par une étude de M. Wouters sur les lieux-dits de Steenbuffel. (La Rédaction.)

Notre recueil n'est pas complet, tant s'en faut. L'ordre suivant a été adopté : I. Exclamations. — II. Epithètes malsonnantes ou injurieuses. — III. Expressions originales, employées au jeu de cartes. — IV. Comparaisons. — V. Métaphores et expressions pittoresques. — VI. Proverbes. — VII. Dictons.

Qui nous aidera à mener notre travail à bonne fin?...

Exclamations.

A toumer moirt! — Foir taur! — Ah! vi dère! — Eh là! les pères! — T'es fô sin manque! — T'es fi fô! — Fais travaï t'bou! — I sto tingu! — I plout à seyas! — D'jusqu'à on d'jou! — E vla on felle! — E vla on vette! — E vla on' biesse! — Qué passèdge! — Maurdienne! — Morguienne! — Mon dieu todi! — Qu' le diab t'époitte! — La onne plateune! — Nos y estant à l' taïe aux frèches! — La on caque! — La on marticot! — Waite on pau! — Nonna, oh! — I va be l'fesèque! — Passe te voie, varin! — Boun aployi! — Qu'ene avisance! — Raf! l'èffant fou de l' berce! — Faust' assoti qu'il est biesse! — E vla onn' plauque!

Epithètes... malsonnantes.

Espèce de mau cû, laid po todi! — Pélée maquette! — Mougneu d' chiqua! — Mougneuse de balouches! — Mougneuse de boulettes! — Espèce de madame à crottes! — Grand storné! — Lèwe de serpin! — Pèteu d'pwet! — Pagna d'frac! — Marchand d'mè-moscades! — Vaibeu! — Gros sofflé! — Grande aile de moulin au vint! — T'es biesse à couper au coutia! — Hie! les manets m'vés! — Visatch' de rinconte! — Si t'vous mori à flé, il est temps qu't'es r'voie! — Qué goulard! — I ragotte le bouteille! — I staro l'gueuie à l'krône! — T'avalrais cèques et tonia! — Il est moirt saù! — Manet d'jône! — Vièr' de bugau! — Qu'en' badale! — Qu'en' flahoute! — Qu'en' vergogneux!

Au jeu de cartes.

Moirt dope! — Dijonne todi quidfie! — Machi in plauquaut. — Le macheu n'est ni dope! — Pèleu n'est jamais ritche! — Lachille! — On m'aidrait! — D'je m'fie au macheu! — Croïe es trau! — Il a mettu se bia cravate. Egale de crin, comme les cottes d'à Marie Bart! — On' ligne è on babulaire! — On' ligne è on buta! — Vos' lit est r'fait. — Les cochets sont vindus. — Le t'chvau est moirt. — On bia saut po on chalé! — Le treusème còp, on vouait les maïsses. —

Attraper ça à s'jambe. — Qu'est-ce qu'a stindu s'jambe? — Bouche cosue! — Les rwaitants n'ont rin à dire. — Se lèi fait pas des coutias d'bos! — On n'dint fait ni astant avou on ramon, ...avou on restia! — Toumer à d'jeu comme on t'ché à puces. — Troès lignes d'on coup d'wastia! — Le deuzème t'chevau a on pid à staufe. — Le bouïon est chemé. — Allez compter les aubes se l'estantche. — Allez laver les choëlles! — A combi è sotch'? — Les carreaux vont co! — E cor on còp! — E cor on as! — I no faut to : le t'chambe è l'botique! — I no faut to : le satch', el coite è les poumes! — Comptez vos raisos! — I sounne à moirt! — A nos tour à fér d'el' pouchère! — Nos vla co èmantchis! — D'ja astant d'chance qu'on crapaud d'plumes. — On' d'jaube à trouès loyès. — Dispindez vos' gaïole : voss' péson est battu! — I va par paire, comme les chabotis. — Dandgèreux : on canard se on' patte! — Ne vo leyo ne insoceté! — Ça n'sint ni l'tripe! — Je n'sos ni to seu! — Qui pèle n'a qu'le pia! — Cope ou lache, c'est frotte! — A choïèze : c'est vosse graux ou vosse maïque! — A rvouère, me fi! — Je n'a ni on rade d'couche! — T'as djoué comme onne gate! — Rintrez se velours, s. v. p. — Je li a fait s'baube sin savon. — Le vint est rtourné! — Il a l'broque ès ke! — T'as djoué comme on ange! — Au dérin viquant, tos les bins! — I sin l'tchet! — Tènez vo à les couches! — Attintion! on va skeur le proni. — Eh bé! Est-ce po l'baube ou po les t'chvias?

Comparaisons.

I l'faut aller comme on' banse sin cu. — I crie comme on aveule! — Ça le va comme on' culotte à l'patte d'on t'ché! — C'est comme ret'chi è cul d'on t'chvau; si ça n'fait ni d'bi, ça n'fait pon d'mau. — C'est comme les cochets : les pu bias vennet lè dérin...! — I s'amuse comme on pourcia din on satch'!... comme on' carpe se on guerni. — Il est-s't'heureux comme on pèchon se l'plantchi. — Pusqui n'est vint, pu bias sont-i. — Il r'chonne le trèzème cochet quand i n'a qu' doz' tettes. — I pèyé comme on r'naud. — Ça dépasse le jusse, comme le niveau da mon Quèti.

Il a des t'chvias comme des baguettes de fesèque; des ouïes de pourcia brûlé; des ouïes comme deux pernales t'chessies din on' flatte; des ouïes de marcotte in couche; des ouïes comme des pourris ognons. — Il a on nez comme on pourri canada; des lèpes comme des bourds de pot d'chambe; on visatche comme on plat d'bo, comme on' dorée à l'seque; des oreilles

comme des clapés de t'chau, comme des couviettes de casserole; on' bouche comm on fôr, comme on' forme à losse, comme on chabot.

Il est blanc-moirt comme on navia pèlé deux côps. Il a on dos comme on' poite de grègne, on vinte comme on tonia, des boïas comme de manch' de soro; des d'jambes comme des festus, comme des soumis d'gaiòle, comme des ausins, comme des bastons d'chi..., comme des cuisses d'arègne; il a des molets d'coq; il a des pids comme des batias; des moins comme des péles; on cô comme on cègne; on' tiesse comme on rabé de speunes; on gasi comme des manches de t'chimise, comme on trau, comme on' t'chaussette...

Il est dère comme on clau, sourd comme on' boiche.

Il est crau comme on tché qui tette, comme on pourcia; il est percé crau, crau à churer.

Il est spitant comme on lumeçon e l'farine,... e l'sirop; curieux comme on d'joune de gate; paci-in comme on t'chèt qui s'brûle, sérieux comme on baudet qu'on strie, comme on' vatch' qui piche, comme on' raine qui ti cabaret; grigneux comme on t'ché t'cherrette.

I r'chonne les canadas d'pourcia : n'a ne bia costé.

Il a on visatche comme on' poite de prijon.

I r'chonne les pourias : se l'cœur est blanc, le quèwe est vette.

Se linwe va comme on' lavette au cul d'on pot.

Vos arrindgi tot ça comme des gaïes se on baston.

Waite on pau ce dj'oune fèie là, dispiertée comme on' potée de soreus, blanque comme le fleur d'on poumi !

I trôn' comme on' fouille. I ronfelle comme on canon. — Il est rnèti comme on' prone lavée deux côps,... comme on clau d'keuf ! — Il s'lave avou de bouïon d'prones,... avou de l'sèch' aiwe.

I fait on dos comme on t'chet qui grimpe se on proni.

Il a s'dit è s'desdit bon, comme le marchau d'Hédinsch'.

T'es rlètchi comme on cochet qu'a deux mères.

I sè rchenet comme deux gozòs cus su l'même platene.

I s'y connaît comme in poirt'chi à t'ch'vaux.

Il est franc comme on tigneux, plat comme onn' vaute.

Ça est sère comme onn' vesse de lep.

I trône comme on tché que t'chi.

Il est sètch' comme le kè Saint-Necolès.

Métaphores et expressions pittoresques.

Il est t'cherdgi po toutes les poïes.

Pèter pu haut qu' le trau!

Où qu' passe le bresseu, ne passe nè l' boledgi.

Il a fait de s'coutia on' lambosette.

Quand le solia est d'ju, branmin des varins à l'ombe!

I n'a ni co bouté s'dérère t'chemiche.

I n'a qu' le fumère qui sourte de s'manjonne-là.

Elle est montée su tûpe.

Il a des ouïes de spirou, ...de spwet.

Moru à l'poite de l'hôpital.

Tote même twelle pareille à m'soro.

Il a todi l'pice po mette au trau.

C'es-t-on mochon po l'tchèt.

Tot ça, c'est des contes de mèch'neux.

Vo mia pèyi in compagnie qu' d'avouet mau s'vinte tot seu.

E vla l' nœud, dis-t-i l'soyeu.

In hivièr, vaut mia on air de fè qu'on air de violon.

Ça va rate, dis-t-elle l'agace qu'est priche din l'gueuille de t'chet.

C'est qu' c'est d'nos, dis-t-i l'pàisan qu'a spourcia crèvé.

I pinsnet qu' jè su v'nu au monde d'in on' coquemare e qu'j'a rwaiti pa l'busette.

Mettez le bûr din on' bouteille, è tirez l'fou avou on' alène t'chauffée; ...on' life de bûr din on' gaiòle è frottez les tartines se les fidarcas.

Monter è haut, à l'copette, tot à l'copette, à l'peûr flitche.

Il a des airs de rossia t'chèt.

Il n'a ni pu foim qu'le d'jausse n'a souèt.

Les violons sont co se l'touèt.

Faute de causer, on mourt sin confession!

Tot ça n'vut ne dire t'cherrette.

On l'z-y frouit gober qu'les poïes ponnet se les saulx; ...qu' les femmes pourteunent des crenoleunes de tims de vix bon dieu.

C'est-t-on pusse à deux sèyas.

Me sang a tourné à aiwe.

I moug'n'ret le diale e co ses coines.

D'jè n'sarais braire è tinre le lampe.

I n'a ni mogni s'poin in on sa'ch'.

Tè sro paï quand plouret des berwettes, ... quand les poïes aront des dints.

l' n' vaut nin les quate fièrs d'on t'ché.
Il a donné on pwet po raïeu on' féve.
Le t'ché n'vaut ne l'colé.
Les sohaitis d'on fô n'réussich'net qu'on còp tos les sept ans.
Spot'chi deux moches d'on còp d'savate.
Rtoumer d'on boigne se on aveule.
Ça r'met de bûr din les spinauches.
Les soreus sourt-net fou de l'dresse, les larmes aux ouïes.
N'è mourret qu' les pu malades.
Il a fait bon cœur su mauvaisès d'jambes.
On comprend bi minette sin dire nos' t'chet.
Tè n'èva? On' danse co nul pau!
D'ja sti r'ceu à s'manjonne avou des cout'lettes de lumeçon.
Qu'il èvoïe : il ara ça d' moins d'affamés.
C'est l'année qu'on a mis le grillach' à mon Damas.
Ti vu t'masqui? R'lave te comme i faut : persòne n'est le
r' connèrait.
Il a le ptut Albert es potch'.
Il a on ouïe qui dit berwette à l'aute.
Il est dère à l'comperdère.
On n'achète ni on tchéti diu on satche!
I n' faut ni taper ses caurs à mau'vau.
Chaque se goût, dist-elle on' trouïe qui avale on ston.
Il a le cervia ind'géalé.
I bache de costé qui vout toumer.
I vo z-à-frè veuïe : des vettes è des sèth'.
I plôïe di gnos.
Il a l'varate!
Il a on pid din l'estrévire.
Il a bredé se t'chvau pa l'quewe.
Ça n'vaut ni onn' pèlée mastoque.
C'est' on boque è gatte!
Ça n' vaut ni on pet d'cane.
Il a sti à l'mostautel!
Il a cassi s'chabot!
Il a des moettes t'chaux dèsos les brès.
Ce que l'amour fé fér, dusse-t-elle le cinc'resse qui rabresse
se via!
A l' sat'cho Marie Buzlo : quand-e-n'a pe, n'a co!
Sat'ch', t' arès l'vache! Rat'ch è bat'ch!
I s' nèriot è s'rat'chon.
I toumro è l'aiwe qui r'véro avou des pèchons à s'dos!
C'est-s'ton vraie soïette à remontuère.

Il a l' gazi bé foré.
Il a sti spani avou on soret.
Les soreus sont din l'armouère.
On donne des gaïes à croqui à céques qui n'ont pu d' dints!
Il est s'tinnocin comme l'èffant à l'tette.
Va brider les gates è seller les boques!
C'es' t'on vrai t'chet t'chaudé!

Proverbes.

On' poïe qui pond on' ou tos les d'jous, c'es-t'eune bonne poïe.
I n' faut ni compter l'ou din l'cul de l'poïe.
Méfiéf des couée-z-aiwes.
Le céque qui compte su les solés d'on moirt va longtims à
pids totechaux.
Tant qui n'a vi, n'a spoèr.
Qu'est rogneu qui s'grette.
Que s' brûle se drit s'achit se des cloquettes.
I n'a qu' le crama po-z-appeler l'chaudron nouèr cul.
On n'attrape ne les moches avou de vinaigue.
Le cèque qu'a peu des moches n'est va ne au boes.
I faut s'tinde ses pids, d'après le longueur des léçoux.
Pon d'si laid pot qui n' trofe se couviette.
Quant l'èfant est batigi, o s'fout de parrain.
Tout c' qui blanquit n'est ne farene.
Po fait on' omelette, i faut des ous.
I n' faut ne s'moqui des maux t'chaussis.
Boute è satche on catholique, on libèrau è on socialisse; boute
le sac à l'D'jauss' : te n'piedras qu' le satche!
Pauve soreu qui n'a qu'on trau!
C'est todi le gros pèchon qui mougne le p'teut.
Les p'teutes biesses ne magn-net ne les grosses.
Panse pleine, compagnie rompeuïe.
Les courdonis sont todi les pu mau t'chaussis.
Qui fait de bin à s' pourcia, le r'trofe ès salwet.
On n'est jamais t'chité qu' pas on t'chitau.
Vaut mia r'tinre se linwe que mau causer.
Le pekteu rabote se vacha.
Quand on s'veut volti, on n' se pèse ni.
Fiofe berbeux, le lep t'mougn-ret.
I faut danser comme le maistré sonne.
Le cèque qui n' s'est boute ni avou les pu foirts, fait de bouïon
po les moirts.

Quand on étind bwarler les vias, c'est qu' le staufe n'est ne vûde.

Effant d'tchet mougne volti des soreus.

Quand les troies sont soies, les navias sont sères.

I n' faut jamais juger on aube su l'pèlaque.

Tot papi s'lait s'crire.

Travaï n'ahontit persônne.

L'imbition rwenne le maujonne.

Trop taur po serrer l'gaïole quand l'péson stévolé.

Novia ramon chowe volti.

Le céque qui s'marie on quart d'heure avant de moru, a co dix minutes po se rpintu.

I n' faut jamais stopper l'trau par où qu' les caurs vennet.

Quand on vout batte se t'ché, on trove râte on baston.

Longue atteinte fait moru.

C'est todi le roncin de l'maisse atêlée qu' attrape les premis còps d'baston.

Ou-s'-qu'on n' put ne stinre doèt, faut s'abachit.

Sins pwène, pon d'avène.

Vaut mia in sauverdia es main qu' deux piètris in l'air.

Quand i plout se l'curé, i gotte se l'clerc.

Les mauvais t'chés, on les allache.

C' n'est ni avou des dettes qu'on fait bourt le coquemar.

On diale, tot diale qu'il est, ne sarot ni todi cat'chi ses coines.

On saint n'est jamais adoré es paroèss.

C'est todi quand on vout cûre, que l'fôr toume.

On bat hi s'tché qu'on' le tue né.

Tot c' qui rglatteu ne ni d'onr.

Mauvais t'cherron qui toume din les warbères!

I sont trop vettes, disteu le r'naud.

N'a qu'hontieux qui piet.

N'a ne d'si belle rouse qui n'dveigne t'cherdon.

Faut aut'chouse qu'on bia visatch' po fait bon è bia mariatch'

Vo 'n sarot ni sônner on pire.

I n' faut ni taper le manche après l'cotia.

Fé conte fé, n'a pon d'costère.

Qui vout s'fait manet va din les brous.

Quand on cause de lep, on vouet s'quèwe.

Hontieux bribeux, plate bèsace.

I n'a pon d'pont sin-z-aiwe.

On n' cause ne d' coîte din l'mangeonne d'on pindue.

On veut bé on' moche din l'ouïe d'on' aute qu'on' veut né on soumi el céque.

I vaut mia deux ous qu'on canada.

Qui coupe se nez gâte se visatch'.

Dictons.

Dè l'nife dessus les brous, de l'jalée avant toès d'jous.

Blanque rosée a todi s'eul rlavée.

Vette Noé, blanques Pauques.

Saint-Médard, grand pichard.

Demé-maïe, quèwe d'hevier.

Les prés bress'net : i fret bia d'moin.

Les grossès moches volnet : signe d'oratch'.

Din l'moès d'maus' i faut veuïe clér po se tchaussi.

Din l'moès de maïe, on va doirme padri les aïes.

Jodoigne, le 25 septembre 1924.

Oct. P. C. L. S.



Menus faits.

La chapelle d'Overlaer. — La vieille église romane d'Overlaer (hameau d'Hougaerde), aux portes de Tirlemont, a menacé de s'écrouler, il y a quatre ans. Longtemps, elle est restée étançonnée. Un jeune élève de l'Athénée de Tirlemont a rédigé la poésie ci-dessous, touchant appel pour que la vieille relique soit restaurée :

LA CHAPELLE D'OVERLAER S'ECROULE

Homme, redresse-la! Ton pays le demande,
Les prés, les bois, les champs d'où l'on voyait sa tour,
La modeste chaumière où chante la légende,
L'enfant aux cheveux blonds, le vieillard au front lourd.

Tous, dans leur âme obscure où vibrent des voix saintes,
Sollicitent pour elle un peu de ta Bonté.

Homme, redresse-la! Homme, écoute leurs plaintes
Et relève un autel de la Divinité!

Le clocher qui se meurt sonne son agonie
Et son âme s'envole en ces derniers accords.

Dans le vieux cimetière, on entend, infinie,
Monter vers les cieux gris la Prière des Morts.

E. DELVAUX,

Elève à l'Athénée de Tirlemont.

La chapelle d'Impde. — Lettre adressée au Service provincial de Recherches historiques et folkloriques de la province de Brabant :

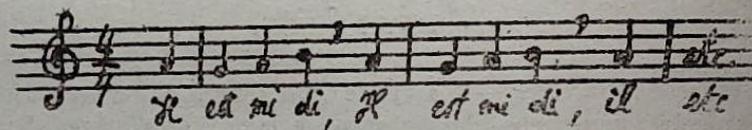
« Je tiens à attirer votre attention sur l'ancienne et renommée « Bosch-Kapel » (Chapelle au Bois), mieux connue sous le nom de « Het Imps kapelleken » (la chapelle de Impde), située à Impde (Wolvertthem-Boschkant).

« L'entretien de cette chapelle, qui date du temps des princes de La Tour et Taxis, laisse beaucoup à désirer; aussi menace-t-elle de tomber en ruines. Les Allemands y ont causé beaucoup de dégâts pendant la guerre; malgré cela, on n'y a fait aucune réparation jusqu'à présent; aussi plusieurs personnes se plaignent-elles que l'autorité compétente néglige de pourvoir aux besoins de cette chapelle, où l'on invoque la Vierge sous le vocable de « Consolatrice des affligés ».

« Cette chapelle mérite toute votre attention, je dirai même votre protection.
« DE V. »

Le Jeudi saint à Herbeumont. — A titre de comparaison possible avec quelque usage analogue du Brabant, je vous signale la coutume suivante en cours à Herbeumont (Luxembourg) :

Le jeudi avant Pâques, les cloches sonnent pour la dernière fois à la messe du matin. Un peu avant midi, les garçons qui doivent faire leur première communion dans l'année parcourent le village, munis d'une sorte de crin-crin qu'ils agitent, et qu'en patois on appelle la « tartelle ». (Cet instrument est assez semblable au crin-crin de notre Carnaval.) Ils crient à peu près sans arrêt : « Il est midi, il est midi, etc. » (Voir ci-dessous la notation approximative de cet appel, qui reproduit le son des cloches.)



Le soir, une demi-heure environ avant le salut, ils recommencent. Cette fois, le tour est double. L'église sert de point de départ. Le premier tour s'effectue au cri de : « Au premier coup, au premier coup, etc. »; le second, au cri de : « Au dernier coup, au dernier coup, etc. » Le rythme est le même que pour l'appel de midi.

De même le lendemain pour la messe. Le service de la « tartelle » prend fin après l'office du samedi matin, les cloches étant rentrées. Ce matin-là, après la messe, les aspirants communiants en question s'en vont de maison en maison, avec bourse et panier, collecter des œufs ou de la monnaie. Le partage se fait auprès d'une fontaine, à l'extrémité du village. Une part des œufs est réservée au curé; le restant est vendu au bénéfice des quêteurs.

Si un décès survient, les cloches parties, on ne sonne pas « le mort ». Le curé annonce le décès en chaire. Que l'enterrement ait lieu avant le samedi matin, deux garçons accompagneront le prêtre de la mortuaire à l'église et de là au cimetière, en « tartellant » sans arrêt.

La tartelle est propriété individuelle : le père la fait ordinairement pour le fils.

A.-H. ROCHEFORT.

Ancienne ronde enfantine. — Il y a bon nombre d'années, les jeunes filles s'amusaient en jouant un jeu allégorique pendant lequel elles répétaient souvent en chantant :

« Zij kwam van onder de aarde,

« En ze was zoo schoon! »

Il m'a été impossible de retrouver toute la chanson. Cependant, ma grand'mère dit qu'elle aussi s'est amusée à ce jeu dans son âge (1800).

Rondes enfantines. — Vers la même époque, les élèves des écoles de filles, principalement celles des classes inférieures, charmaient les loisirs de la récréation avec le jeu suivant : placées en cercle, la face tournée vers le centre, elles chantaient, en marchant en rond et en se tenant par la main :

J'ai des moules à vendre

Qui sont belles et tendres,

A combien les vendez-vous?

A six sous (bis),

Mademoiselle (le nom), retournez-vous.

A l'appel de son nom, la jeune fille désignée se retournait, la face vers l'extérieur du cercle. Le jeu continuait jusqu'à ce que toutes les jeunes filles formant le cercle eussent été appelées et se fussent retournées comme la première.

A signaler encore un jeu tombé dans l'oubli et qui, il y a quelque trente ans, était fort à la mode parmi les petites filles de la classe bourgeoise.

Les participants se partageaient en deux groupes, dont le second tenait un rôle passif pendant la première partie du jeu :

Au centre du premier groupe, une enfant se plaçait à genoux, de façon à être complètement dérobée à la vue. Une autre contournait le groupe en chantant les paroles suivantes, auxquelles le groupe répondait en chœur :

L'enfant :

Qu'y a-t-il dans cette tour?

Rosier, rosier, rosier,

Qu'y a-t-il dans cette tour?

Beau chevalier.

Chœur :

C'est une princesse qui dort,

Rosier, rosier, rosier,

C'est une princesse qui dort,

Beau chevalier.

L'enfant :

Ne pourrais-je pas la voir?

Rosier (*ter*),

Ne pourrais-je pas la voir?

Beau chevalier.

Chœur :

Les murailles sont trop hautes,

Rosier (*ter*),

Les murailles sont trop hautes,

Beau chevalier.

L'enfant :

Si j'en ôtais une pierre?

Rosier (*ter*),

Si j'en ôtais une pierre?

Beau chevalier.

Chœur :

Une pierre ne suffit guère,

Rosier (*ter*),

Une pierre ne suffit guère,

Beau chevalier.

L'enfant :

Si j'en ôtais deux pierres?

Rosier (*ter*),

Si j'en ôtais deux pierres?

Beau chevalier.

Chœur :

Deux pierres ne suffisent guère,

Rosier (*ter*),

Deux pierres ne suffisent guère,

Beau chevalier.

L'enfant :

J'irai me plaindre (*bis*)

Au grand duc de Bourgogne.

Chœur :

Va-t'en te plaindre (*bis*)

A ce vieux cornichon.

L'enfant quitte le premier groupe, se rend chez le second groupe, qui se tient à quelque distance, et s'adresse à une enfant qui représente le duc de Bourgogne, salue et lui dit, en chantant :

Bonjour, mon prince, mon colonel,
Mon bout d'chandelle,
Je me jette à vos genoux.

Elle joint le geste à la parole et se relève immédiatement, tandis que sa partenaire répond :

Que me demandez-vous ?

L'enfant :
Un de vos princes (bis)
Pour abattre la tour.

Le duc :
Point de mes princes (bis)
Pour abattre la tour.

L'enfant :
Si vous saviez (bis)
Ce qu'on a dit de vous !

Le duc :
Dites-moi bien vite (bis)
Ce qu'on a dit de moi.

L'enfant :
On vous appelle (bis)
Un prince vieux cornichon.

Le duc :
Allez, mes princes (bis),
Pour abattre la tour.

A cet ordre, le second groupe, y compris l'enfant dénonciatrice, se dirige en courant vers le premier groupe en chantant à plusieurs reprises :

La tour, prends garde (bis),
De te laisser abattre.

Le premier groupe tente de résister le plus longtemps possible à la ruée du second. Le jeu prend fin par la dispersion des assaillis, c'est-à-dire par la délivrance de l'enfant agenouillée, au milieu de cris de toute espèce.

MAURICE DIEU. (Louvain.)

Historique et Phonétique de la langue wallonne. — Un de nos collaborateurs recherche en ce moment une documentation précise sur la langue wallonne. Il serait très heureux de recevoir, à ce sujet, les communications des lecteurs du *Folklore brabançon*. Il se permet donc de leur poser quelques questions :

1° La traduction, dans le wallon de leur localité, des mots et expressions ci-dessous (orthographe phonétique de préférence) :

demander,	j'ai eu,
dimanche prochain,	je veux,
une semence,	il pleut,
je vois,	l'orage,
nous allons,	quel ramage,
vous allez,	un difficile ouvrage,

la rivière,
une cafetière,
une fenêtre à tabatière,
j'essaie,
vous laissez,
je baisse,

la tête,
une loi, oui, non,
une boîte,
apporter,
une forte femme,
des fruits choisis.

2° Quelques mots et expressions wallonnes qui ne se traduisent pas directement en français (avec signification) ;

3° Quelques mots wallons dont la forme ne semble avoir aucun rapport avec les mots français correspondants ;

4° Quelques noms de lieux-dits, ruisseaux, chemins, chapelles, étangs ;

5° Quelques proverbes et dictons locaux ;

6° Quelques sobriquets locaux.

Notre collaborateur remercie vivement les personnes aimables qui voudront bien lui donner quelques renseignements. Les documents peuvent être envoyés à M. Marcel Bougard, instituteur, à Marche-lez-Ecaussinnes.

Etymologie populaire. — L'origine des noms des bières bruxelloises est souvent discutée. Voici deux explications populaires des mots *faro* et *lambic*.

Au XIV^e siècle, en Hollande, les Juifs fabriquèrent une bière légère dite « Israëlbier ». Les catholiques en fabriquèrent une autre, la « Pharaonsbier », d'où vient le mot *faro*. Au commencement du XVIII^e siècle, le Magistrat de Bruxelles parle d'une bière d'alambic. DE W.

Escavée. — A un lecteur qui nous a demandé la signification de ce mot, M. A. B. donne la réponse : *escavée* = chemin encaissé.

Les points cardinaux (1). — Afin de continuer l'étude des expressions employées pour désigner les points cardinaux dans les différentes localités du Brabant, voici ce qui se dit à ce sujet, à Jodoigne :

Comme dans la plupart des autres communes, il est rare, chez nous, d'entendre le peuple se servir des termes propres pour indiquer les points cardinaux, et, pour s'orienter, il a le coq des églises comme girouette. Si le coq regarde vers « Lumay », c'est « buge » — bise — ou vent du Nord ; c'est « bon vint » — bon vent — ou « vent de Namère » — vent de Namur, s'il est dirigé vers le midi. C'est « l'noère bige » — noire bise — ou « vint d'au Stocquoi » — vieille ferme monacale sur la route de Jauche — quand le coq est tourné vers l'est ; et s'il est à l'ouest, c'est « vint d'plawe » — vent de pluie — ou « vint de Lanthu » — vent de Lathuy.

Quand le coq vacille entre l'ouest et le nord, ne sachant où s'arrêter, allant tantôt vers l'ouest, tantôt vers le nord, on dit qu'il est « chwoirche », du mot wallon « chwoirchi », aller de travers.

Certains Jodoignois veulent aussi que le coq est « chwoirche » quand il regarde « Le chwoircheau », lieu-dit de la localité qui est situé, en effet, au nord-ouest de notre territoire. OS. D.

(1) *Folklore brabançon*, n° 18, pp. 205 et 207, et n° 19, p. 43.

Des renseignements fournis par divers correspondants, il résulte qu'autrefois l'ouest était désigné sous les noms ci-après : d'Ecosse, escorcee, escorche, escource, scorial, scorseenialz, scors ou schors.

A la lecture du premier de ces noms, on serait tenté de croire que le nom d'Ecosse a été donné au vent d'ouest parce que ce pays est (ou beaucoup s'en faut) à l'ouest du nôtre.

D'autre part, les noms suivants font émettre à M. Dewert l'avis qu'il y a en eux une altération du mot « écorée ».

Quant à nous, nous croyons voir dans les mots scors ou schors une simple altération du nom « caurus » ou « corus » donné par les Latins au vent nord-ouest.

R. CORNETTE.

Maison gisante devant la fontaine à l'aigle tenant d'orient et d'occident au neuf marché, de midi à..., et par derrière du côté d'occident aux alloirs de l'école. (Greffé scabinal de Nivelles, n° 1305, p. 48, ann. 1619.)

Jardin eniers bise al maison des archers du coste de vente aux fosses del ville et devier scorseinaulx al rivière. (Chirographe, ch. 1508, 3 juillet.)

Maison à Saint-Soire joindant du haut aux vieux fosses et du bas al ruelle des Poulées et du tiers al ruelle qui maine aux vieux fossés et du quart au jardin des béguines. (Chirographe du 15 mai 1545.)

(Communiqué par M. BRULÉ.)



La publication des travaux primés à nos concours.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que les pourparlers que nous avons engagés pour permettre la publication des travaux primés à nos concours de 1924 et 1925 ont heureusement abouti déjà pour la plupart d'entre eux. Nous avons pu publier nous-mêmes le travail de M. GESSLER, *La Légende du chevalier voué au démon et sauvé par sainte Gertrude*. Nous publierons nous-mêmes également par nos moyens le curieux petit travail de M. PELLEGRIN sur *L'Industrie du tissage à Piétrain et à Op Heylissem* (vraisemblablement dans notre numéro de décembre prochain).

Grâce à la générosité de l'auteur, qui nous abandonne sa prime et y ajoute une certaine somme, et à la générosité de M. Maurice Despret, qui nous fait un don très important, nous pourrions publier le travail : *Histoire de Sterrebeek*, par M. COSYN. Ce travail paraîtra en juin et tiendra lieu du n° 30 (150 pages environ et 45 illustrations). Evidemment, nous ne pouvons songer à traduire ce travail, et nos abonnés à l'édition flamande nous excuseront de ne leur distribuer en français.

Nous avons bon espoir de pouvoir publier également, grâce à la générosité de l'auteur, M. MAURICE PEREMANS, et à un subside de la commune intéressée, le travail en flamand sur Thollembeek. Si démarches aboutissent, comme nous l'espérons, ce travail (250 environ) sortira en août. Il est impossible de songer à le traduire. Nos lecteurs français recevront en août, à la place de ce travail fl

une monographie sur la commune de Nivelles que nous préparons à l'occasion de l'Exposition.

Enfin, l'Académie royale a entrepris elle-même la publication du travail, primé en 1924, sur le *Hopkwartier brabançon*, par M. VERHULST, travail très intéressant consacré à la contrée où l'on cultive le houblon. Nous pourrions procurer ce travail au prix de 12 francs à ceux de nos lecteurs qui nous enverront de suite leur souscription. Le tirage étant limité, les cinquante premiers souscripteurs seront seuls servis.

Ce travail, rédigé en français, concerne l'*Entre-Senne-et-Dendre*.

Nous pourrions donc résumer ainsi le programme de notre revue pour les numéros suivants :

N° 30 (juin) : *Sterrebeek*, pour les lecteurs des deux éditions;

N° 31-32 : *Nivelles*, pour les lecteurs français; *Thollembeek*, pour les lecteurs flamands;

N° 33 (décembre) : *L'Industrie du tissage à Piétrain et à Op-Heylissem*.

La bonne réussite de nos démarches pour l'impression des travaux primés par notre Service est un gage de leur valeur. Nous remercions tous les généreux mécènes auxquels nous devons de pouvoir éditer ces ouvrages.

Nous avons encore la promesse d'une étude très complète sur le *Stévenisme dans le Brabant*, par M. VANDEN WEGHE, ce curieux schisme qui s'est produit chez nous à l'époque du Concordat et qui a encore des adeptes.

Ajoutons enfin que le travail sur les *Moulins à vent* est sur le métier, mais la documentation que nous avons reçue est si volumineuse, que nous devons consacrer à son étude plus de temps que nous l'espérons.

Nous avons tout lieu de nous réjouir de ces résultats, et si nous savons gré à nos correspondants des efforts qu'ils font pour améliorer leurs recherches, nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, des développements que nous donnons à notre publication.



L'Exposition de Nivelles.

C'est du 4 au 25 juillet prochain qu'elle sera ouverte.

Elle est placée sous la présidence d'honneur du baron de Beco, gouverneur de la province, et de M. Mathieu, bourgmestre de Nivelles.

Le comité d'honneur est composé de MM. les députés permanents du Brabant, de M. le greffier provincial, des conseillers provinciaux du district et des membres de la Commission provinciale de Recherches historiques et folkloriques.

Le comité exécutif est ainsi composé :

Président : M. H. Bosquet, vice-président du Tribunal de 1^{re} instance de l'arrondissement de Nivelles, président du Conseil de Fabrique de la Collégiale Sainte-Gertrude;

Membres : MM. l'abbé René Mary, doyen de Saints-Gertrude; Edouard Parmentier, docteur en droit, à Nivelles; Léon Tamine, avocat-avoué, à Nivelles;

Secrétaires : MM. Paul Collet, avocat, à Nivelles; Albert Marinus, secrétaire de la Commission de Recherches, directeur du *Folklore Brabançon*, à Bruxelles;

Trésorier : M. Louis Castagne, trésorier-bibliothécaire de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles.

Ce comité a décidé d'organiser les sections suivantes, dans les locaux mis à sa disposition par les autorités civiles et religieuses, ainsi que par la Société Archéologique :

1. *Folklore régional*. — Deux salles de l'hôtel de ville. — Cette section sera présentée sous la forme originale de reconstitutions d'intérieurs anciens : une cuisine, un cabaret, une boutique, une salle à manger bourgeoise. L'ameublement en sera strictement local. Ce sera une évocation pittoresque des intérieurs nivellois de jadis.

2. *Art régional (civil)*. — Une salle de l'hôtel de ville. — Dans cette section seront rassemblées, en aussi grand nombre que possible, les œuvres, tableaux, sculptures, gravures, dessins, objets d'art industriel ou appliqué que nous a légués le passé, et que l'on peut attribuer avec certitude à des artistes ou artisans originaires de Nivelles et des environs.

Le comité s'est dès à présent assuré le prêt de soixante œuvres du célèbre sculpteur nivellois Laurent Delvaux.

3. *Art régional (religieux)*. — Collégiale Sainte-Gertrude. — Indépendamment de l'édifice roman-byzantin lui-même, des monuments et des sculptures qui en ornent le chœur, les nefs et les chapelles, ainsi que de la châsse et du trésor, le visiteur pourra admirer, dans quatre chapelles mises à la disposition du comité, un certain nombre d'œuvres d'art religieux, provenant des églises de la région et de collections privées.

4. *Histoire et Archéologie*. — Une salle de l'hôtel de ville, le cloître et l'ancien dortoir du Chapitre. — Rentrent dans cette section le Musée archéologique, riche en souvenirs locaux, et ses collections lapidaires groupées dans les galeries du cloître roman, — le plus beau, peut-être, de Belgique; un local supplémentaire groupera tout ce que le comité pourra recueillir de souvenirs se rattachant à l'histoire de la cité de sainte Gertrude.

A l'occasion de l'Exposition, nous organisons, le jour de l'inauguration, une excursion pour nos abonnés. En voici le programme provisoire : Départ, vers 8 heures et demie, de la gare de Bruxelles-Midi; à 10 heures, inauguration et visite de l'Exposition; vers 2 heures et demie, sur la Grand'Place, concert de musique populaire, cortège des géants nivellois, exécution de la Manœuvre du Drapeau (voir *Folklore brabançon*, n° 15, 1923), reconstituée complètement pour la circonstance; concert de carillon. Le carillon de Nivelles sera sans doute inauguré le même jour que l'Exposition.

Nous engageons vivement nos lecteurs et nos collaborateurs à participer à cette excursion et à nouer entre eux des relations, ainsi les liens de la famille des folkloristes, qui devient, dans pays, de plus en plus grande et de plus en plus active.



Les Sociétés.

La revue *De Brabander*, qui était éditée à Merchtem et qui s'occupait surtout de l'histoire du Nord-Ouest du Brabant, et la revue *Eigenschoon*, essentiellement folklorique, qui paraissait avant la guerre, viennent de fusionner et paraîtront dorénavant sous ces deux titres. Il nous revient qu'un cercle d'études s'est constitué pour effectuer les recherches qui alimenteront cette publication élargie.

Nous apprenons aussi qu'un groupement vient de se constituer dans la Flandre orientale et qu'il fait des démarches pour que cette province crée un service analogue à celui du Brabant.

Réjouissons-nous de ces initiatives nouvelles et formulons l'espoir que tous ces organismes sauront se concerter pour coordonner leurs efforts. Le folklore ne saurait qu'y gagner.



Bibliographie.

La Collégiale des SS.-Michel-et-Gudule, par HENRI VELGE. — Prix : 250 fr., chez Dewit, éditeur, rue Royale, 53.

La collégiale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, célébrera, cette année, le sept centième anniversaire de sa fondation. Le plus ancien document qui fasse mention de notre vieux monument est, en effet, un diplôme de 1126 émanant du duc de Brabant Henri 1^{er}, où celui-ci parle de l'église dont il vient de commencer la reconstruction.

Pour commémorer cet événement, l'auteur publie une monographie historique et archéologique de la collégiale. L'histoire de l'église Sainte-Gudule se confond, en effet, avec celle de la ville de Bruxelles; pas un événement important qui n'y ait eu sa répercussion. Sainte-Gudule a participé à toutes nos joies, à toutes nos angoisses, à tous nos malheurs.

Edifiée au cours de plusieurs siècles, elle retrace dans ses vieilles pierres toute l'histoire de notre architecture gothique; si ses sculptures médiévales ont malheureusement disparu dans la tourmente du XVI^e siècle, nos meilleurs artistes des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles se sont efforcés de réparer ce désastre, en l'ornant d'une série d'œuvres qui retracent les étapes de notre sculpture à cette époque; la réputation de ses célèbres vitraux a depuis longtemps dépassé nos frontières, et il n'est pas un ouvrage consacré à l'art du peintre verrier qui n'en fasse une élogieuse mention. L'église possède encore des documents importants de l'art de la tapisserie, de la broderie, de l'orfèvrerie, de la dinanderie et de la ferronnerie.

L'ouvrage de M. Henri Velge s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays et, plus spécialement, de notre cité; il comporte de nombreux détails inédits empruntés aux riches archives de la collégiale; il a sa place dans la bibliothèque de tous les amateurs d'art, qui trouveront des reproductions d'importants documents non encore publiés.

L'ouvrage, publié au format grand in-4°, contient environ 390 pages de texte, ornées de motifs décoratifs empruntés à l'histoire et à la décoration de l'édifice, avec planches hors texte contenant 152 reproductions, dont deux plans dressés par l'architecte Caluwaers, plus un grand nombre de dessins de motifs d'architecture et de sculpture.

L'Imagerie populaire des provinces françaises, par PIERRE-LOUIS DUCHARTRE et RENÉ SAULNIER, 450 p., illustrations abondantes, nombreuses planches hors texte. — Prix : 125 fr. — Librairie de France, boulevard Saint-Germain, 110, Paris.

L'imagerie populaire de toutes les provinces françaises du xve siècle au Second Empire, avec les complaintes, les contes, les légendes, les chansons qui ont inspiré les imagiers. Les reproductions sont faites avec un tel souci de l'exactitude, que les tâches, souillures, déchirures des originaux ont été méticuleusement tirées.

(Nous devons à la générosité de M. Cornette de posséder cet ouvrage dans notre bibliothèque. Nous l'en remercions ici.)

Sceau de la famille de saint Hubert, patron des Ardennes (1759), par M. J. VANNERUS, brochure de 18 pages, un cliché, extrait de la « Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie », 77^e année, 1925.

Saint Hubert semble attirer en ce moment l'attention des chercheurs. Nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs cette brochure, dans laquelle l'auteur établit, avec les qualités scientifiques qui conviennent en pareille matière, qu'il s'agit d'un spécimen du sceau ayant appartenu à un guérisseur de marque ayant joui de la puissance d'accorder le répit à ceux qui, atteints de la rage, ne pouvaient se rendre à Saint-Hubert pour y chercher de suite la guérison.

Ce sceau présente donc un intérêt folklorique très grand.

Culte de sainte Elisabeth de Hongrie en Belgique, par M. L. CRICQ.

L'auteur, dans la *Revue d'Histoire franciscaine* (juillet 1925, t. II, n^o 3), publie une série de notes relatives au souvenir et au culte de cette sainte, à laquelle des autels sont consacrés à Alesberg, Tournai, Thuin, Mons. Mais c'est à Haren que le culte y est resté le plus vivant.

Nous avons reproduit (t. IV, p. 77) une statue en bois de sainte Elisabeth de Hongrie, appartenant à l'Hospice de Léau, statue qui fut exposée à l'exposition organisée par notre service dans cette localité en juillet 1924.

Mémoires du Cercle historique et archéologique de Hal, 2^e année, 1925, 102 p., clichés hors texte.

Heureux mélange d'histoire, d'archéologie et de folklore du pays de Hal. Etudes très intéressantes et bien conçues, rédigées les unes en français, les autres en flamand. Recommandé à tous ceux qui s'intéressent à notre province.

Chronique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, en 1923 et 1924, par G. BONHOMME, 46 p.

L'auteur nous a fait don de cette brochure, relatant l'activité du Cercle pendant les deux années précitées.

JUL. HENNIG, *Die französische Sprache im Meinde der Belgier Heidelberg*. Groos, 1926.

Brochure de 67 pages, où l'auteur donne des annotations au sujet du parler bruxellois, dont certaines ne manquent pas d'intérêt. Il étudie d'abord les expressions françaises vicieuses, puis le marollien proprement dit, dans lequel se sont glissés çà et là quelques mots d'argot (*burgonsch*). L'auteur ignore d'ailleurs l'existence de cette langue, apparentée nettement au *rotwelsch* allemand.

Liste des Librairies où le « Folklore Brabançon »
est en vente.

BRUXELLES:

- CASTAIGNE, Librairie française et internationale,
rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 22.
BAILLEGER, Marché St-Josse.
DE HANNE, bouquiniste, rue Blaes.
DE STANDAARD, Emiel-Jacqmain laan, 127.
FALK, rue des Paroissiens, 22.
LAMERTIN, rue Coudenberg, 58-60.
LARCIER, rue des Minimes, 26-28.
OFFICE DE PUBLICITE, rue Neuve, 36.
VANDERLINDEN, rue des Grands-Carmes, 17.

ANVERS:

- LIBRAIRIE « VERITAS », rue des Tanneurs, 21.

LEAU:

- PEETERS.

LOUVAIN:

- FONTEYN, rue de Savoie, 5.

NIVELLES:

- DESPRET, rue Sainte-Anne, 9.

et dans toutes les Bibliothèques des gares.